Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

académie Grenoble

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Comité technique académique

Séance du 22 juin 2015

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

académie Grenoble

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Comité technique académique
Académie de Grenoble

Sommaire

I. Approbation des procès-verbaux des séances du 18 novembre 2014, du 21 janvier 2015 et du 25 février 2015 page 4

II. Préparation de la rentrée 2015
- Ajustements (rénovation de diplômes) page 36
- Evolution des moyens d'assistance éducative page 40
- Enseignement d'exploration ICN (Informatique et Création Numérique) au titre d'expérimentation page 55

III. Présentation de la stratégie de la formation de l'académie de Grenoble page 58

IV. Point d'information sur l'organisation des académies de la future région Auvergne-Rhône-Alpes page 87

V. Carte des CIO de l'académie de Grenoble page 89

VI. Progression indiciaire des personnels contractuels administratifs page 92

VII. Bilan social académique page 94

VIII. Exécution des BOP académiques 2014 et présentation des BOP académiques 2015 : titre 2 et hors titre 2 page 96

IX. Questions diverses page 105

I – Approbation des procès-verbaux des séances du 18 novembre 2014, du 21 janvier 2015 et du 25 février 2015

Procès-verbal du 18 novembre 2014

académie Grenoble

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Comité technique académique
Académie de Grenoble

Procès-verbal de la séance du
18 novembre 2014

Sont présents :

Membres de l'administration

Monsieur Daniel FILÂTRE, recteur de l'académie de Grenoble, président de séance
Monsieur Bruno MARTIN, directeur des ressources humaines de l'académie de Grenoble

Experts invités de l'administration

Monsieur Dominique MARTINY, secrétaire général de l'académie de Grenoble
Madame Marie-Laure JEANNIN, secrétaire générale adjointe de l'académie de Grenoble
Monsieur François CHARLON, directeur de cabinet
Madame Christine DODANE, inspectrice d'académie – directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Ardèche
Monsieur Frédéric GILARDOT, inspecteur d'académie – directeur académique des services de l'éducation nationale de la Savoie
Monsieur Christian BOVIER, inspecteur d'académie – directeur académique des services de l'éducation nationale de la Haute-Savoie
Madame Céline ARABIAN, chef du SESPAG
Madame Caroline OZDEMIR, chef de la DOS
Madame Nadine CARRE-PISTOLLET, chef de bureau – DOS 2
Madame Alexandra CREBESSEGUES, chef de bureau – DOS 3
Madame Marie-Laure FERREIRA, chef de la DIPER A
Madame Graziella DE SOUSA PONTE SAJKIEWICZ, chef de bureau – DIPER A2
Madame Marie-France BRIGUET, adjointe au chef de la DIPER E
Monsieur Emmanuel DELETOILE, chef de la DBF
Monsieur Bruno ETIENNE, chef du service académique d'information et d'orientation
Monsieur Patrick FERRAND, doyen des IA IPR
Monsieur Emmanuel DIDIER, doyen des IEN ET-EG-IO
Madame Caroline COLLOMBAT, secrétaire de séance – Secrétariat général

Représentants des personnels

Pour la FSU

Membres titulaires
Madame Françoise GUILLAUME
Monsieur Jacques AGNES
Madame Sophia CATELLA
Monsieur Michel LOMBART

Membres suppléants
Monsieur Luc BASTRENTAZ
Madame Catherine BLANC-LANAUTE

Pour le Sgen-CFDT

Membres titulaires
Monsieur Alexis TORCHET
Monsieur Daniel CHEVROLAT

Pour l'UNSA-Education
Membres titulaires
Monsieur Michel MORILLAS
Monsieur Luc FARRE

Membre suppléant
Madame Karine AVVENENTI

Pour FO
Membre titulaire
Monsieur René HAMEL

Membre suppléant
Monsieur Pascal BONHOMME

Expert désigné
Monsieur Philippe BEAUFORT

Monsieur le recteur ouvre la séance à 14 heures 40, le quorum étant atteint.

Monsieur LOMBART est désigné comme secrétaire adjoint de séance.

Monsieur BONHOMME fait une déclaration liminaire au nom de FO ***(annexe 1)***.

Monsieur TORCHET fait une déclaration liminaire au nom du Sgen-CFDT ***(annexe 2)***.

Monsieur FARRE fait une déclaration liminaire au nom de l'UNSA-Education ***(annexe 3)***.

Monsieur le recteur répond pour partie aux déclarations liminaires en rappelant qu'il n'y a pas si longtemps un grand nombre de postes avait été supprimés. Il est vrai aussi que l'académie de Grenoble a une forte progression démographique avec un écart à la prévision conséquent.

Sur le second degré, il comprend que les organisations syndicales s'inquiètent des nouveaux décrets d'août 2014, mais il a la conviction que cela apportera un mieux et précise qu'il sera attentif à sa mise en place.

Concernant l'intervention de FO, il constate un désaccord d'ensemble et ne partage pas l'analyse qui est faite.

Sur l'intervention du Sgen-CFDT à propos de l'éducation prioritaire, il ne pense pas que le travail ait été effectué de manière opaque.

Pour répondre à l'UNSA-Education, il rappelle que l'on est au début de la mise en œuvre des chantiers métiers. Concernant l'ESPE, il est d'accord sur le fait qu'il y a des difficultés mais elles sont bien sûr prises en compte. Un comité de pilotage se réunit d'ailleurs la semaine prochaine et visera à considérer les points d'alerte tels que l'organisation générale, les emplois du temps, etc.

Enfin, il indique vouloir relancer dans l'académie de Grenoble un cadre de politique générale de stratégie de la formation.

Monsieur MARTINY ajoute sur la question plus générale des conséquences de mise en œuvre des décrets du 20 août 2014 qu'elle implique d'un certain nombre d'heures supplémentaires en crédits indemnitaires. L'exercice consiste à identifier ces indemnités et cela se fera lors du dialogue avec les établissements. En effet, les activités des enseignants ne sont plus les mêmes en 2014 qu'en 1950. L'enjeu est important aussi dans le sens où ces activités vont faire l'objet de débats au sein des conseils pédagogiques et des conseils d'administration des EPLE.

Monsieur le recteur revient sur « l'école de la bienveillance » soulignée par monsieur TORCHET. Il note plusieurs avancées importantes et salue le travail des équipes sur le terrain. Toutefois il est d'accord sur le fait que l'institution doit en faire davantage.

Monsieur AGNES informe, au nom de la FSU, qu'il n'a pas de déclaration liminaire à faire mais souhaite aborder deux thèmes en questions diverses :
- Point sur les élections professionnelles, notamment la constitution de l'espace électeur ;
- Transfert des postes de réemploi et PALD (CNED) et la modification dans les BOP.

I. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 juin 2014

Ce procès-verbal sera approuvé lors d'une prochaine séance du comité technique académique.

II. Bilan de la rentrée 2014

- *Effectifs constatés premier et second degrés publics*

Monsieur MARTINY présente le document. Dans le premier degré, les effectifs ont augmenté de 700 élèves, avec une hausse dans les départements de l'Isère, la Savoie et surtout la Haute-Savoie. Les effectifs de la Drôme restent stables, tandis que ceux de l'Ardèche sont en baisse. Au-delà de la croissance démographique, on rencontre un constat d'effectifs largement inférieur à la prévision. Ce qui est l'inverse de ce que l'on retrouvait les années antérieures. Il indique que les écarts sont dispersés sur l'ensemble de la scolarité dans le premier degré mais avec tout de même des points durs tels que le recul de près de 2 points pour les élèves de moins de trois ans. Dans le secteur de la Haute-Savoie, les phénomènes sont difficiles à analyser avec la proximité de la Suisse et la scolarisation d'élèves frontaliers. Aussi, à la page 9 du document, on peut voir les valeurs négatives en préélémentaire et élémentaire, pour l'académie. C'est finalement le département de la Savoie qui a la meilleure prévision, comme il le fait constater à la page 13 du document, avec un écart de -0,2%. Les différences auraient pu s'expliquer par la scolarisation des élèves dans les établissements privés mais cela ne concerne qu'un tiers des élèves. Il n'y a donc pas de lien de cause à effet. Ensuite, sur le graphique de la page 15 du document, il constate la forte progression du P/E de l'académie, grâce aux moyens obtenus l'an dernier, même s'il reste inférieur au niveau national. Il fait remarquer que le département de la Haute-Savoie n'a maintenant plus le P/E le plus faible ; il s'agit du département de l'Isère.

Monsieur FARRE demande que des explications soient fournies quant aux écarts entre les constats et prévisions notamment en Haute-Savoie. Il trouve que le nombre d'enfants pouvant être scolarisés à deux ans a été surestimé, dans certains territoires. La répercussion des moyens impliquant une progression du P/E est une satisfaction pour les représentants des personnels mais il ne faut pas que cela change l'an prochain.

Monsieur le recteur informe que lors du dialogue de gestion et de performance de l'académie avec le ministère, il a été indiqué qu'il ne faut pas que des moyens soient enlevés l'an prochain car malgré l'évolution positive du P/E, ce taux d'encadrement reste faible pour notre académie. Il rappelle aussi qu'il est préférable de scolariser les élèves de moins de trois ans dans les zones dites difficiles. Concernant la différence de constat d'effectifs dans le département de la Haute-Savoie, notamment dans la zone franco-genevoise, il émet l'hypothèse que la votation en Suisse a conduit à avoir moins d'immigration du fait de cette nouvelle problématique pour les habitants de cette zone.

Monsieur BOVIER confirme le fait que l'immigration semble aujourd'hui moins forte en zone frontalière que les années précédentes et que les familles qui arrivent ont des enfants d'âge plus élevé. La baisse de la scolarisation des élèves suisses dans les écoles françaises explique également la différence de constat d'effectifs. Il signale enfin les difficultés à obtenir des dispositifs pour les enfants de moins de trois ans, même dans les zones compliquées, malgré les moyens mis à disposition. Ainsi une conjonction de facteurs peut expliquer une hausse démographique ralentie.

Madame CATELLA se demande si la généralisation de la réforme des rythmes scolaires, par laquelle les établissements privés ne sont pas contraints, pourrait expliquer les écarts à la prévision. Le nombre

d'élèves scolarisés dans le privé est en augmentation dans la Drôme notamment en primaire du fait de l'introduction des rythmes scolaires.

Monsieur le recteur signale que la tendance de la scolarisation vers les établissements privés est générale. Il pense, de plus, que les établissements privés sous contrat d'association avec l'Etat devront suivre la réforme, mais il ne sait pas encore sous quelle forme. Il a demandé aux directeurs diocésains de travailler sur une non-mise en concurrence. Il est attentif à l'écart à la prévision qu'il faut toutefois relativiser.

Monsieur BOVIER ajoute qu'en Haute-Savoie, il n'y a pas d'effet de transfert d'élèves du public vers le privé. Concernant le fait du nombre d'élèves suisses scolarisés en France en baisse, il n'est pas dû à la réforme des rythmes scolaires étant donné que le canton de Genève est entré dans ce cadre également.

Monsieur FARRE s'inquiète pour les départements de l'Ardèche et de la Drôme, avec de grosses différences par rapport au constat d'effectifs effectué. Il s'inquiète également de la scolarisation des enfants de deux ans.

Madame DODANE signale que les effectifs en Ardèche sont en baisse cette année, mais la tendance est la même dans les établissements privés. Cela peut s'expliquer par le fait que des arrivées de familles étaient prévues en Vallée du Rhône mais elles ne se sont pas faites. Elle informe enfin que des familles ont quitté le département.

Monsieur MARTINY rappelle l'objectif de 30% d'enfants de moins de trois ans scolarisés dans les réseaux d'éducation prioritaire. On est au-delà de cet objectif dans les départements de l'Ardèche et de la Drôme, mais ce n'est pas du tout le cas dans les autres départements de l'académie, comme en Haute-Savoie.

Il passe maintenant aux effectifs du second degré, pour lesquels l'écart à la prévision est moindre. Il s'agit d'une tendance nationale. Dans l'académie de Grenoble, on compte 1 654 élèves en plus. Il fait part d'hypothèses volontaristes, avec une diminution du taux de redoublement. Les résultats sont satisfaisants avec néanmoins des pertes d'effectifs au niveau des lycées professionnels. Une augmentation d'effectifs non prévue dans les établissements privés sous contrat correspond aux écarts à la prévision. Il y a moins de marges d'incertitude que pour le premier degré. Page 23 du document, il souligne l'augmentation des effectifs en matière d'inclusion, avec 1 304 élèves scolarisés en ULIS. Ces effectifs ont quasiment doublé en trois ans.

Monsieur AGNES, sur les effectifs en ULIS, fait observer que ce débat a déjà eu lieu en CTA, avec l'ouverture d'une ULIS à Montélimar, qui fait aujourd'hui le plein en termes d'effectifs. Des incertitudes avaient été émises quant à l'ouverture d'une ULIS à la SEP du lycée Gustave Jaume à Pierrelatte où l'on constate qu'il n'y a que deux élèves.

Monsieur MARTINY regrette que la communication n'ait pas été faite. Concernant l'ULIS à l'EREA de Montélimar, l'analyse a été partagée, d'où son ouverture.

Monsieur FARRE se félicite de la situation des ULIS et souhaite savoir ce que signifient les termes « ouverture rentrée 2013, pas d'élève déclaré en constat » apparaissant sur les pages 24 et 25 du document.

Monsieur MARTINY répond que cela est induit par un travail en réseau.

Madame ARABIAN précise que les élèves sont rattachés au collège, d'où les termes utilisés.

Monsieur FARRE souhaiterait savoir combien d'élèves sont concernés.

Monsieur MARTINY propose de revoir la présentation du document à l'avenir..

Madame JEANNIN explique que la mise en réseau permet aux élèves de profiter de champs professionnels plus larges.

Monsieur TORCHET fait constater la stabilité des effectifs en BTS et CPGE, alors que ce n'est pas ce qui avait été prévu.

Monsieur MARTINY confirme qu'en effet les effectifs en post-baccalauréat représentent un point faible. Il signale que les capacités d'accueil des lycées Vaugelas et Camille Vernet sont loin d'être atteintes et indique qu'il est préférable de regarder les variations réelles.

Monsieur FARRE s'interroge quant à lui sur le fait qu'il y ait environ 35 000 élèves constatés en CM2 pour l'année scolaire 2013-2014 et seulement 32 000 environ constatés en 6ème lors de la rentrée scolaire suivante.

Madame JEANNIN lui répond qu'ils sont inscrits pour partie dans des établissements privés.

Monsieur LOMBART signale maintenant la situation tendue en termes d'effectifs dans les deux lycées du Chablais ainsi que ceux d'Annecy où l'on compte en moyenne 37 élèves par classe. Au lycée Louis Lachenal à Argonay, des inquiétudes sont engendrées par ces effectifs importants, pour la cantine, le nombre d'AED, etc.

Monsieur MARTINY répond que la situation territoriale du Chablais est connue, notamment celle du lycée La Versoie. Le lycée Louis Lachenal est un établissement qui a retrouvé des effectifs, notamment grâce à la réforme de la voie technologique, alors qu'il y a quelques années, il était en dépression démographique. Il fait part du travail à conduire avec le conseil régional sur la question des locaux, notamment ceux de sciences, qui sont vétustes.

Madame CATELLA revient quant à elle sur la baisse des effectifs d'élèves en 6ème SEGPA et 3ème SEGPA. Elle s'interroge sur les situations de la Drôme et de l'Isère et sur les décisions prises pour ces élèves.

Madame JEANNIN signale que les décisions d'orientation en SEGPA sont très peu demandées par les familles.

Monsieur ETIENNE ajoute que l'académie de Grenoble n'est pas la seule concernée. Ce phénomène est national et peut être lié à l'accompagnement pédagogique qui ne passe pas forcément par la SEGPA. Il faudrait une analyse plus fine.

- *Résultats aux examens*

Monsieur MARTINY rappelle les très bons résultats de l'académie de Grenoble, que ce soit pour le DNB ou pour les baccalauréats. Il fait remarquer la hausse du taux de réussite au DNB. Concernant le baccalauréat général, le taux de réussite se maintient, reste très élevé mais est à nuancer selon les séries. Le taux de réussite au baccalauréat technologique est bon également de même que celui au baccalauréat professionnel.

Monsieur BASTRENTAZ, en ce qui concerne la voie professionnelle, s'interroge sur le devenir et le nombre d'élèves qui n'ont pas décroché la certification intermédiaire, qui ratent également le baccalauréat professionnel et se retrouvent alors sans diplôme. Le point positif, toutefois, apparaît à la page 31 du document, où l'on constate l'amélioration des résultats.

Madame ARABIAN informe que le SESPAG ne dispose pas des résultats à la certification. Il faut interroger les inspecteurs.

Monsieur MARTINY pense que le plus important est de travailler sur les taux d'accès.

Monsieur ETIENNE indique que les élèves ayant raté les deux examens sont des élèves décrocheurs et il manque un regard sur cet aspect-là. On peut faire un suivi de cohorte.

- *Bilan de l'orientation et de l'affectation des élèves*

Monsieur ETIENNE présente la page 33 du document, concernant l'orientation post-3ème. Il signale la baisse progressive et régulière du taux de redoublement. La hausse du taux d'accès vers la seconde

générale et technologique est régulière et on va arriver à une stabilisation. Le taux d'accès vers la seconde professionnelle est stable tandis que le taux d'accès vers le niveau CAP est en baisse. C'est conforme à ce qui est souhaité. Concernant l'orientation post-2nde générale et technologique, page 34 du document, se pose la question de la réorientation vers la seconde professionnelle. On constate une légère hausse du taux d'orientation vers la première technologique, en partie due à la réforme de la série STI2D, ce qui est un point positif.

Concernant l'affectation, celle des élèves de 3ème SEGPA vers la voie professionnelle est en baisse. On fait le constat que les élèves de 3ème générale prennent des places à ceux issus de SEGPA pour le CAP. Sur les passerelles, il indique que les taux s'améliorent mais les résultats d'affectation restent faibles. La procédure a été améliorée et environ 36% des élèves de seconde générale et technologique, de 1ère technologique et de 1ère générale souhaitant aller vers une première professionnelle ont pu y être affectés.

Enfin concernant la politique des seuils d'admission vers l'enseignement supérieur, il signale que le taux des bacheliers professionnels inscrits en BTS est de 28%, ce qui correspond à ce qui est attendu. Le nombre de bacheliers technologiques inscrits en IUT est de 23%, ce qui est légèrement inférieur à la cible (25%).

Madame CATELLA revient à la page 33 du document et souhaite savoir si les demandes sont celles des familles.

Monsieur ETIENNE confirme et précise que les établissements proposent plus d'offres que les demandes des familles.

Madame CATELLA souhaite connaître le devenir des candidats qui ne sont pas affectés, suite à leur demande de passerelle par Affelnet, page 37 du document.

Monsieur ETIENNE lui répond que soit, ils sont maintenus en seconde, soit, ils passent en première générale et technologique et restent scolarisés dans leur établissement. Il faut une solution de repli pour ces élèves dans leur établissement.

Monsieur TORCHET s'interroge :
- Sur la répartition en première générale suivant les filières ;
- Sur les taux d'affectation ;
- Sur les taux entre les séries L, S et ES ;
- Sur les passerelles.

Monsieur ETIENNE précise que pour les taux d'affectation, il est possible de faire évoluer les critères et que les proportions entre les filières sont stables.

Madame JEANNIN souligne qu'il y a huit ETP disponibles pour le passage entre le baccalauréat professionnel et le BTS et signale que l'accueil en première professionnelle n'a pas été négligé. Une réflexion a été menée par les inspecteurs et renvoie aux capacités d'accueil en première professionnelle. Cette année toutes les actions mènent à renforcer cela.

Monsieur BASTRENTAZ, concernant l'orientation en CAP, fait remarquer qu'il faut réserver des places pour les 3ème SEGPA, les élèves issus d'ULIS ou encore allophones, qui ont de grandes difficultés scolaires et que l'on doit prendre en charge ; or actuellement les difficultés ne sont pas prises en compte en termes de moyens pour ces élèves. La dotation initiale de l'établissement ne prend pas en compte les spécificités de ces élèves.

Madame JEANNIN fait remarquer qu'il y a une marge de manœuvre.

Monsieur MARTINY rappelle que la base est calculée en lien avec la politique de l'établissement, pour des projets jugés innovants.

Monsieur AGNES estime que les difficultés doivent être prises en compte dès le départ.

Monsieur BASTRENTAZ ajoute que cela se fait au détriment d'autres moyens alors qu'il faut pour ces publics plus de moyens. Il signale que les demandes des parents traduisent une ambition et ne

correspondent pas aux décisions d'orientation. Il fait le constat d'un nombre d'élèves en difficulté dès la seconde de plus en plus élevé.

Monsieur ETIENNE signale que les familles font une demande de CAP lorsqu'elles ont un projet d'apprentissage.

Monsieur le recteur estime que face aux moyens nécessaires pour le niveau des élèves ou encore pour les collèges, il faut choisir des priorités.

- *Bilan des moyens et des personnels*

Monsieur MARTINY présente le tableau, page 40 du document, qui précise l'utilisation des moyens dans les écoles du premier degré public, par département et par action. Il rappelle l'augmentation de la dotation de 182 ETP, dont 124,5 ETP dédiés à l'accompagnement des classes. Il indique que 34 ETP seront dédiés au dispositif « plus de maitres que de classes »

Monsieur BOVIER ajoute qu'un bilan d'étape va être réalisé dans les écoles où ce dispositif a été mis en œuvre.

Pour **monsieur le recteur**, il y a en effet un suivi à mettre en place.

Monsieur FARRE signale que les remplacements sont une chose essentielle et qu'il faut y consacrer des moyens. En outre, il se demande de quelle manière organiser la formation continue dans l'avenir. Il souhaite que les 105 dispositifs puissent être évalués sur, notamment, les résultats pédagogiques, et ce que cela apporte.

Monsieur HAMEL remarque que l'on peut apprécier le fait que des moyens soient mis en plus pour l'académie de Grenoble, mais, pour lui, ils ne sont pas utilisés à bon escient. De plus, il souhaiterait avoir plus d'éléments sur la scolarisation des enfants de moins de trois ans.

Monsieur le recteur explique que les moyens ont été principalement mobilisés pour la scolarisation des enfants moins de trois ans en éducation prioritaire.

Monsieur BOVIER rappelle que +1,5 ETP sont dédiés à la scolarisation des enfants de moins de trois ans pour le département de la Haute-Savoie, principalement mis sur des dispositifs spécifiques en éducation prioritaire, avec toutefois une baisse des effectifs dans cette tranche d'âge.

Monsieur GILARDOT, pour le département de la Savoie, explique que les moyens dédiés aux élèves de moins de trois ans sont répartis de façon globale et comptabilisés dans les dispositifs de l'éducation prioritaire.

Madame DODANE informe que plus de 50% des élèves de moins de trois ans se trouvant en éducation prioritaire sont scolarisés et environ 27% le sont hors de ces dispositifs, pour le département de l'Ardèche.

Monsieur MARTINY aborde maintenant le bilan des moyens du second degré. Il fait part du détail de toutes les DGH des lycées, lycées professionnels et EREA de l'académie de Grenoble, dans le document, des pages 42 à 48.

Monsieur AGNES tient à rappeler que le calcul du taux d'HSA est faux. Les heures supplémentaires doivent être comptées en plus des 18 heures de service car ce qui caractérise une heure supplémentaire est qu'elle est en supplément des heures de service obligatoires. Ce qui donne un taux d'HSA de 12,71% en LGT et de 11,08% en lycée professionnel. La présentation faite dans les documents tend à diminuer ces taux.

Ensuite, les moyens attribués à l'académie de Grenoble pour la rentrée 2014, ont été absorbés par les besoins de formation. C'est tout de même mieux que de supprimer des postes, mais ces moyens supplémentaires ne se traduisent donc pas sur le terrain par des moyens d'enseignement supplémentaires. Ainsi, on trouve toujours des classes de 2nde à 35 voire 37 élèves et les classes de 1ère et de terminale sont aussi très chargées. Les clés de répartition des moyens sont très contraintes et dès que l'on s'en écarte cela est payé par ailleurs.

Ce qui a également caractérisé cette rentrée, c'est la très grande désorganisation des emplois du temps, avec des incertitudes, jusqu'aux premiers jours de la rentrée, quant à la présence de stagiaires. Les contraintes sont de plus en plus fortes chaque année, du fait de la réforme du lycée, de celle des langues et des incertitudes de rentrée. Tout cela rend le climat dans les établissements très tendu.

Concernant les stagiaires, il y a un sentiment de « bricolage » et de mécontentement. L'entrevue accordée à la FSU le 15 octobre 2014 donnera lieu à un point de situation mais d'ores et déjà le constat est que les choses ne bougent pas assez vite suite à cette audience, particulièrement en termes de défraiement et déplacements. Pour les tuteurs, la situation n'est guère mieux. Ainsi, on trouve des tuteurs qui n'ont eu aucune consigne ni aucun contact avec qui que ce soit. Il n'y a pas assez de professionnalisme dans la gestion de ce dossier. Les enseignants ayant accepté d'être tuteurs devraient recevoir, au moins pour l'an prochain, des consignes de tutorat.

Monsieur le recteur est d'accord sur le fait que la rentrée est difficile, notamment en termes de mise en œuvre des emplois du temps. Les chefs d'établissement ont été mis sous tension. Mais cette année, le concours va être avancé de quelques jours et les lauréats devraient être connus plus tôt. L'objectif est d'avoir des berceaux stables, afin que les stagiaires puissent aborder l'année scolaire sereinement. Il salue le travail des personnels de direction, car les incertitudes pour cette rentrée scolaire étaient fortes. Suite à l'audience avec les stagiaires, il informe de la volonté de mieux faire avec un meilleur calage en lien avec les universités et une évolution des conditions de formation.

Monsieur MARTIN répète que l'an prochain les résultats aux concours seront effectivement connus plus tôt. Il rappelle que les stagiaires étaient informés de leur affectation lors de la troisième semaine du mois de juillet. Ce n'est qu'à la marge que des modifications de berceaux se sont faites.

Monsieur le recteur informe l'assemblée que l'application ASTUCE-ESPE est en cours de test et sera un support d'échanges entre le tuteur ESPE et le tuteur du rectorat.

Monsieur FERRAND tient à rappeler qu'avant la masterisation, les tuteurs étaient informés par un courrier émanant de l'IUFM. Aujourd'hui, lorsqu'un tuteur est désigné, il ne doit pas attendre de recevoir son arrêté pour commencer à travailler.

Monsieur AGNES signale que lors de la réunion du 5 novembre 2014, tous les tuteurs n'étaient pas présents ayant parfois reçu la convocation la veille. En outre, le travail d'un tuteur commence dès la pré-rentrée ; or certains n'avaient même pas reçu de courrier officiel.

Monsieur MARTIN fait remarquer qu'un mail a été envoyé aux chefs d'établissement avant les congés. Certes, on peut s'améliorer mais la réunion des tuteurs du 5 novembre 2014 a permis d'affiner les choses.

Concernant les professeurs formateurs académiques, **monsieur FERRAND** ajoute que le dispositif prend forme.

Monsieur HAMEL partage le fait que les équipes de direction ont connu des difficultés sur la mise en place des emplois du temps des élèves mais aussi ceux des enseignants dans les établissements, pour la rentrée scolaire. Ensuite, il lui semble important d'avoir un bilan académique des HSE. Au nom de son organisation syndicale, il demande à connaître l'ensemble des heures statutaires distribuées dans les établissements. Il souhaite savoir si les heures de laboratoire et de coordination EPS vont être maintenues et si la réforme des décrets de 1950 engendrera des suppressions de postes.

Madame JEANNIN répond que des discussions sont en cours et une partie des textes est en cours de rédaction. Ainsi, un bilan de rentrée semble difficile à produire et l'évolution des décrets de 1950 sera bien sûr communiquée aux représentants des personnels.

Monsieur FARRE, sur le bilan de la rentrée, souhaiterait une réflexion afin que les enseignants ne soient plus nommés sur plus de deux établissements**.**

Madame JEANNIN confirme qu'il y a une analyse à mener dans le détail, car chaque établissement fait sa propre répartition. Concernant le bilan des HSE demandé par monsieur HAMEL, elle précise qu'il se produit par la transformation des HSA.

Monsieur LOMBART signale un problème de remplacement en latin en terminale L au lycée Charles Poncet à Cluses.

Madame JEANNIN indique que cette situation sera étudiée.

Madame CATELLA demande si l'avancement des dates des résultats aux concours concerne le premier et le second degrés.

Monsieur MARTIN le confirme.

Monsieur le recteur ajoute qu'il semble impossible que tout soit calé dès le 30 juin.

Madame CATELLA indique que l'on se retrouvera donc dans la même situation.

Monsieur le recteur n'est pas d'accord, car quatre ou cinq jours devraient être gagnés. Il souhaite maintenant passer au point sur l'éducation prioritaire.

III. Education prioritaire : évolutions et dispositifs d'accompagnement des établissements

Madame JEANNIN présente le document, à partir de la page 79 et notamment le calendrier, qui se trouve à la page 81. Elle fait remarquer que la réunion avec les chefs d'établissement concernés qui s'est déroulée le 7 novembre 2014 a été très importante en termes d'information sur les mesures d'accompagnement. Page 83 du document, elle fait part du travail collaboratif conduit avec la DGESCO portant sur les différents indicateurs des collèges. Des éléments sont très convergents tels que le taux de boursiers. Des données sont également prise en compte, hors indicateurs, telles que les particularités territoriales (établissements proches de la frontière suisse, par exemple).

Monsieur le recteur explique maintenant le nuage de points qui apparaît à la page 84 du document. En abscisse, c'est le score Isoc et en ordonnée, il s'agit du taux de réussite au DNB. Des choix ont dû à partir de là s'effectuer, car des établissements avec une population d'élèves ayant des difficultés sociales ont de bons résultats et inversement. Ce travail s'est fait en comité de direction en concertation avec les IA-DASEN. Ainsi, l'académie de Grenoble, à la demande du ministère doit faire sortir sept établissements du réseau d'éducation prioritaire, comme cela apparaît dans le tableau, à la page 86.

Madame JEANNIN reprend ce tableau et rappelle qu'à la rentrée 2015, 29 collèges seront en éducation prioritaire (4 en REP+ et 25 en REP). Elle indique également, page 87 du document, que 6 catégories d'établissement sont identifiées dans l'académie. Vingt établissements qui étaient anciennement classés RRS sont maintenus en REP.

Monsieur le recteur signale que se posera le problème des écoles orphelines, pour le premier degré.

Monsieur FARRE fait remarquer qu'il s'agit-là d'une question essentielle. Son organisation syndicale a d'ailleurs fait la liste des difficultés qui découleront pour les écoles se retrouvant hors réseau, notamment sur les moyens et les indemnités. Il estime néanmoins prématuré de citer les écoles concernées et pense qu'il faut revoir la question de la carte des collèges, afin qu'ils intègrent les écoles orphelines. Dans ce cadre, la question de la stabilité des équipes pédagogiques est essentielle.

Madame JEANNIN passe à la page 94 du document où sont décrites les mesures d'accompagnement avec les ressources humaines et l'accompagnement pédagogique des corps d'inspection, entre autres. Un groupe projet a été créé par le recteur et une réflexion est engagée sur tous les dispositifs d'accompagnement. Au niveau national, une clause de sauvegarde relative aux indemnités des personnels est mise en œuvre.

Pour **monsieur AGNES**, ce dossier pose la question de la méthode. Certes les éléments sont présentés en instance, mais tout est déjà fixé et intangible. Se pose également la question de l'espace de dialogue avec les organisations syndicales et la nécessité de faire évoluer ou non cette carte. Il précise que la validité et la pertinence des éléments d'analyse ne sont pas véritablement le sujet car ils sont choisis en fonction du résultat que l'on souhaite obtenir, le problème de fond étant les choix faits au niveau national. Il rappelle qu'un groupe de travail s'est tenu sur ce sujet mais il remarque que les demandes de

modifications faites lors de ce groupe de travail n'ont pas été prises en compte étant donné les éléments présentés ce jour en CTA. Une vraie discussion sur l'éducation prioritaire, mettant en évidence les moyens à mettre en place là où apparaissent les besoins, aurait dû permettre de souligner les priorités et de ne pas faire, en premier lieu, une refonte de la carte. Il y a une augmentation de la pauvreté au sein de la population et pourtant, il y a moins de réseaux d'éducation prioritaire.

Monsieur TORCHET revient sur les indicateurs et pour lui, le choix du recteur de ne pas les communiquer est un signe d'opacité.

Monsieur le recteur ne peut pas donner l'algorithme qui a été décidé au niveau national. Pour l'académie, les indicateurs sont les PCS défavorisés (pour 30%), le retard à l'arrivée en 6ème (pour 10%), le nombre de boursiers (pour 25%) et le nombre de boursiers à taux 3 (pour 35%). Il rappelle que l'académie de Grenoble a une population plutôt favorisée avec toutefois des « poches » de pauvreté. Les documents de la DEPP du ministère montrent cette configuration. Il a conscience que la pauvreté n'a pas diminué dans notre académie, mais dans celle de Lille par exemple, elle a largement augmenté.

Monsieur TORCHET revient sur les indicateurs et fait remarquer que le recteur les a donnés pour les collèges, mais pas pour les écoles, ce qui engendre des difficultés. Dans ce débat, il y a toujours un flou sur ces indicateurs d'où le sentiment d'opacité. Concernant l'enjeu sur les lycées, il souhaite savoir où cela en est.

Monsieur HAMEL, quant à lui, souhaite au contraire souligner la transparence des débats. Le nombre de collèges en éducation prioritaire passe de 36 à 29, soit environ 1 600 collégiens qui sortent du réseau. La question est de savoir s'ils sortent de leurs difficultés sociales. Il souhaite également savoir combien de personnels sont concernés, ainsi que le nombre d'écoles orphelines conservées dans ce dispositif. De plus, il voudrait connaître les mesures d'accompagnement qui vont être mises en place pour les établissements sortant de l'éducation prioritaire. Il constate qu'au niveau national, les moyens sont en baisse pour respecter un rapport de l'assemblée nationale tandis que dans les collèges, l'augmentation de travail se traduira par des heures supplémentaires. Pour son organisation syndicale, aucun collège ne doit perdre de moyen, pas un seul poste et pas une seule heure.

Madame CATELLA revient sur le fait qu'un travail est en cours pour les écoles et elle souhaiterait avoir un calendrier des entrées ou des sorties d'écoles de ce dispositif.

Madame JEANNIN répond que le travail va se faire très rapidement avec un arrêté pris par le recteur.

Madame CATELLA demande si ce sont les mêmes critères choisis que pour les collèges et si des mesures d'accompagnement seront mises en place pour les écoles orphelines ou pour celles qui sortent du dispositif.

Madame JEANNIN informe que la base élèves du premier degré ne donne pas les mêmes éléments que celle du second degré. Elle précise que ces critères s'appuient sur les données de la DGESCO au ministère et de l'INSEE.

Madame CATELLA signale le fait que certaines écoles ne vont jamais intégrer le réseau d'éducation prioritaire car le collège de rattachement n'y est pas.

Madame JEANNIN fait remarquer que les écoles sortantes seront accompagnées.

Madame CATELLA indique que dans la Drôme, il y avait à Valence un secteur d'écoles RRS non relié à un collège lui-même en RRS.

Monsieur FARRE demande confirmation que la liste des écoles en REP sera liée à celle des collèges en REP.

Monsieur le recteur répond que ces listes seront liées et corrélées mais il répète que se pose la question des écoles orphelines.

Madame JEANNIN précise que toutes les écoles liées à un collège en REP ne seront pas forcément toutes classées REP.

Monsieur le recteur comprend le ressenti des équipes pédagogiques des établissements sortant du dispositif d'éducation prioritaire mais les choix se font en premier lieu au niveau national, en tenant compte des poches de pauvreté, de dimensions variables selon les académies. Quant au choix définitif, c'est donc au représentant du ministère de l'éducation nationale de le faire, c'est-à-dire le recteur d'académie. Pour répondre à monsieur AGNES, il explique qu'il faut en premier lieu une politique académique, volontariste et d'accompagnement. Il souhaite éviter une situation de rupture et prendre en compte les contextes fragiles avec :

- Une politique d'accompagnement ;
- Un besoin de sécurisation formelle ;
- Une convention académique pluriannuelle, afin de maintenir certains dispositifs.

Il rappelle que tout cela se structure et se formalise et il a fallu faire des choix, même si la pauvreté n'a pas diminué.

Madame CATELLA souhaiterait que le sujet des écoles en éducation prioritaire soit abordé au prochain CTA.

Monsieur le recteur est d'accord et informe que la carte définitive de l'éducation prioritaire sera connue à la mi-décembre.

Monsieur MARTINY explique que c'est une obligation car c'est au début du mois de janvier que les établissements reçoivent leurs moyens. Sur le premier degré, un travail se fait en lien avec les cinq DSDEN. Quant au second degré, il propose une remise à plat.

Le recteur s'excuse car il doit partir. La présidence du CTA est maintenant assurée par monsieur MARTINY.

Monsieur MARTINY revient maintenant au point 2 du document, à la page 48 du document, dans le cadre du bilan des moyens et des personnels, sur la dotation globale horaire des EREA de l'académie.

Monsieur FARRE reprend la page 48 du document, concernant les EREA, et la nécessité d'une autre organisation. Il souhaiterait un état des lieux sur ces établissements.

Monsieur MARTINY rappelle qu'un CHSCT académique a eu lieu le 14 octobre 2014, avec un point sur la mise en application de la circulaire EREA à l'ordre du jour et des échanges constructifs s'y sont déroulés. En termes de préparation de rentrée, un effort considérable a été effectué dans l'académie pour ces établissements.

Monsieur MARTIN confirme qu'un travail de stratégie de formation pour les personnels AED de ces établissements est en cours. Un bilan intermédiaire sera fait.

Madame CATELLA signale qu'à l'EREA de Montélimar, les emplois du temps des professeurs des écoles éducateurs n'étaient toujours pas calés la semaine dernière.

Monsieur AGNES ajoute qu'à l'EREA de Claix, l'équipe de direction a tout fait pour que les AED changent d'établissement en allant jusqu'à modifier leurs contrats. Concernant le taux réel d'heures supplémentaires de ces établissements, page 48 du document, il est, pour lui, de 10,59% et non 9,58% comme indiqué.

Monsieur BASTRENTAZ informe de la prochaine visite des membres du CHSCT de la Savoie à l'EREA Le Mirantin.

Monsieur MARTINY présente maintenant les mesures de répartition des emplois, sur le BOP soutien services académiques, à la page 49. Il explique que ce sont des décisions qui ont été prises au cours de l'été, c'est pourquoi elles sont présentées ce jour.

Madame OZDEMIR précise que les requalifications d'emploi à la DSI au rectorat ne sont pas dues à des réussites individuelles au concours, mais à la difficulté de recruter des personnels de catégorie C.

Monsieur MARTINY indique que la transformation d'emploi d'ingénieur de recherche en IA IPR se fait sur le BOP 2014. Enfin, concernant la création d'un poste supplémentaire d'IA-DASEN adjoint à la DSDEN de l'Isère, elle s'est faite compte-tenu de la taille du département.

Madame OZDEMIR précise que la permutation de postes qui apparaît à la page 50 du document s'est faite à la demande des proviseurs des deux lycées grenoblois.

Monsieur MARTINY présente la répartition des moyens en AESH, page 51 du document. Ces moyens sont mis en œuvre en lieu et place des AVS-i. Il signale donc 63 créations d'emplois auxquels s'ajoutent 22 transferts d'emplois dus à la CDIsation et passant donc du Hors-titre 2 au Titre 2.

Monsieur TORCHET indique qu'il s'agit d'un bilan qui est présenté et il souhaiterait avoir une prévision pour la rentrée 2015.

Madame OZDEMIR répond qu'il est compliqué d'anticiper les CDIsations.

Monsieur TORCHET aimerait avoir la répartition entre les CDI et les CDD.

Monsieur AGNES estime que c'est une bonne chose d'avoir des créations d'emplois publics mais il répète le souhait de son organisation syndicale d'avoir un véritable corps de titulaires pour ces personnels.

Madame CATELLA indique qu'il y a une enveloppe académique, certes, mais la question se pose pour le remplacement des congés maternité. Elle souhaiterait pour sa part avoir un bilan entre les notifications de situations de handicap et le nombre d'élèves concernés qui se retrouvent sans aide.

Monsieur MARTINY répond qu'un bilan peut être fait mais il rappelle la particularité de la MDPH du département de la Drôme qui notifie un plus grand nombre de situations de handicap que les autres départements.

Madame CATELLA fait remarquer que dans ce département il y a des élèves avec une notification de handicap qui se retrouvent sans AESH, dû au congé maternité non remplacé justement.

Monsieur MARTINY rappelle que sur 3 482 contrats aidés pour l'académie de Grenoble, la moitié environ est consacrée à la prise en charge du handicap.

Madame OZDEMIR ajoute que 8 ETP sont dédiés au remplacement.

Monsieur FARRE s'interroge sur la reconduction de certains contrats en cours d'année et demande ce qu'il en est de l'aide administrative aux directeurs d'école.

Monsieur MARTIN répond que la dotation des contrats aidés est annuelle et qu'il faut anticiper les renouvellements, les remplacements, etc.

Monsieur MARTINY continue maintenant, à la page 52 du document, avec le bilan du mouvement des personnels enseignant.

Monsieur MARTIN précise que les documents présentés ne se substituent pas au groupe de travail portant sur le bilan du mouvement. Il informe également que le nombre de participants au mouvement est comparable à celui de l'an dernier.

Madame AVVENENTI signale la baisse du nombre de compléments de service pour les stagiaires.

Monsieur MARTIN fait remarquer qu'elle est due à un travail précis des services académiques. Il présente maintenant le bilan du mouvement des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé, à partir de la page 65 du document. Il y a moins de participants au mouvement que pour les enseignants. Page 66, on note la progression du taux de satisfaction sur le vœu 1. Globalement, étant donné les chiffres, il s'agit d'un mouvement plus qualitatif que celui des enseignants.

Monsieur HAMEL signale que les vœux sont différenciés pour ces personnels, ce qui n'est pas le cas pour les enseignants.

Monsieur MARTIN présente maintenant le bilan de la rentrée 2014 pour les personnels bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE), à la page 68 du document. Il exprime le souhait de l'académie que l'accompagnement de ces personnels se fasse au mieux.

Pour **madame CATELLA**, une meilleure information en faveur de ces personnels par rapport aux demandes possibles d'aménagement des postes de travail devrait pouvoir être faite.

Monsieur MARTIN répond que les services veillent à ce que cela se fasse, en effet.

IV. Projet d'évolution de la carte des formations professionnelles – Rentrée 2015

Monsieur MARTINY présente le document à partir de la page 70 et rappelle qu'un travail conjoint est mené chaque année entre les deux académies et la région Rhône-Alpes, avec une convention annuelle et une lettre de cadrage. La rentrée 2015 équivaut à la dernière du CPRDFOP actuel. Il indique que les documents présentent plusieurs propositions, les travaux avec la région Rhône-Alpes n'étant pas achevés.
Il décline les propositions d'ouvertures, page 71 :

- Lycée Roger Deschaux (Sassenage) : ouverture d'un BTS Etudes et économie construction ;
- Lycée André Argouges (Grenoble) : ouverture d'un BTS Design graphique option communication et médias ;
- Lycée Pablo Neruda (Saint-Martin-d'Hères) : ouverture d'une mention complémentaire Technicien en réseaux électriques. Cette ouverture est proposée en mixité des publics, dans le cadre du Campus des métiers. Cela permettra d'avoir un nombre croissant d'apprentis dans les lycées. Il précise que la mixité des parcours doit faire l'objet d'un co-financement ;
- Lycée René Perrin (Ugine) : ouverture d'un Bac pro Pilote de ligne de production ;
- LP Le Nivolet (La Ravoire) : ouverture d'un CAP Ebéniste.

Il fait part maintenant des propositions de transformations :

- Lycée Algoud-Laffemas (Valence) : ouverture d'un BTS Systèmes numériques option A couplée à la diminution de la capacité d'accueil du BTS Systèmes numériques option B ;
- LP de l'Edit (Roussillon) : ouverture d'un CAP Préparation et réalisation d'ouvrages électriques couplée à la diminution de la capacité d'accueil du CAP Employé de commerce multi-spécialités.

Enfin, il liste les propositions de diminutions de capacité d'accueil, page 72 du document :

- Lycée Marcel Gimond (Aubenas) : diminution de la capacité d'accueil en Bac pro Gestion-Administration ;
- LP Montgolfier (Annonay) : diminution de la capacité d'accueil en Bac pro Gestion-Administration ;
- Lycée Gabriel Faure (Tournon-sur-Rhône) : diminution de la capacité d'accueil en Bac pro Gestion-Administration ;
- Lycée Françoise Dolto (Le Fontanil-Cornillon) : diminution de la capacité d'accueil en Bac pro Accompagnement, soins et services à la personne option en structure ;
- LP de l'Edit (Roussillon) : diminution de la capacité d'accueil en Bac pro Gestion-Administration ;
- Lycée René Perrin (Ugine) : diminution de la capacité d'accueil en Bac pro Gestion-Administration ;
- LP du Chablais (Thonon-les-Bains) : diminution de la capacité d'accueil en Bac pro Gestion-Administration.

Monsieur BASTRENTAZ revient sur la mixité des publics qui devait être une solution pour les diminutions d'effectifs. Il fait le constat que ce n'est finalement pas le cas et que l'organisation actuelle du travail en séquences et séances ne semble pas compatible avec cette mixité des publics. Celle-ci est difficile à accepter pour les enseignants car ils voient certains élèves partir au bout de 15 jours de formation seulement et ce, tout au long de l'année scolaire. Il se demande d'ailleurs si des solutions alternatives ont été proposées à ces enseignants.

Monsieur MARTINY signale que l'académie de Grenoble n'est malheureusement pas novatrice en termes de mixité des publics. Il s'agit de demandes des familles, intéressées par des contrats d'apprentissage. Notre objectif est d'augmenter le nombre d'apprentis dans nos lycées.

Monsieur BASTRENTAZ souhaite maintenant aborder le thème des transformations des lycées professionnels en SEP de lycées polyvalents. Une réflexion doit être menée sur les difficultés rencontrées.

Monsieur MARTINY rappelle qu'il s'agit de fusionner des établissements qui sont sur un même site, ou très proches géographiquement, mais qui ont un conseil d'administration différent, un conseil pédagogique différent, etc. Il y a donc des frontières administratives que ces fusions permettent d'atténuer.

Pour la rentrée 2015, les établissements concernés par ces décisions qui relèvent du préfet de région, sur proposition du conseil régional, après avis du recteur, sont :
- Le LGT et le LP les Catalins (Montélimar) ;
- Le LGT et le LP Portes de l'Oisans (Vizille) ;
- Le LGT et le LP Monge (Chambéry) ;
- Le LGT et le LP Louis Armand (Chambéry) ;
- Le LGT et le LP Ambroise Croizat (Moûtiers) ;
- Le LGT Charles Poncet et le LP La Vallée de l'Arve (Cluses).

Pour la rentrée 2016, les fusions envisagées sont :
- Le LGT et le LP de l'Edit (Roussillon) ;
- Le LGT et le LP Galilée (Vienne) ;
- Le LGT et le LP André Argouges (Grenoble) ;
- Le LGT et le LP Paul Héroult (Saint-Jean-de-Maurienne).

Monsieur BASTRENTAZ rappelle le désaccord de son organisation syndicale avec ces projets de fusions. Les décisions des enseignants de l'ancien lycée professionnel n'auront pas le même impact lors du conseil d'administration. Des inquiétudes émergent pour ces personnels.

Monsieur MARTINY tient à rappeler l'intérêt des élèves dans ces fusions, avec la fluidité des parcours de formation, notamment.

Monsieur BASTRENTAZ fait remarquer que la fluidité des parcours de formation peut se faire au sein d'un lycée professionnel.

Pour **monsieur AGNES**, il serait intéressant d'avoir une étude sérieuse sur ces transformations de LP en SEP au sein d'un LPO, qui sont plutôt vécues comme un échec par les enseignants concernés. Cela implique finalement la marginalisation des sections professionnelles et non une évolution concrète.

Monsieur MARTINY indique que s'il y a des postures de méfiance ou de rejet sur ces fusions, il faut travailler sur ce point.

Pour **monsieur AGNES**, il faudrait dans un premier temps repenser la représentativité des enseignants des SEP en conseil d'administration.

V. Mouvement 2015 : postes spécifiques enseignants à l'inter académique

Un additif à la liste de la page 99 est distribué (annexe 4), le poste au lycée Champollion en CPGE étant vacant au 1er novembre 2014.

Monsieur MARTINY présente la liste des demandes, page 97 du document. Il précise que la nomenclature est nationale et a été reprise et utilisée pour l'académie. Il signale la création d'un poste pour le BTS Arts appliqués. Page 98, il reprend la liste des postes spécifiques pour la fonction de chefs des travaux. Enfin, page 101 du document, il explique que la création du poste spécifique en anglais au lycée Argouges se fait en spécialité civilisation américaine en signalant que la section britannique au lycée Europole est arrivée à saturation.

VI. Politique indemnitaire 2014

Un document de la DBF est distribué (annexe 5).

Monsieur MARTIN précise que les montants du document qui vient d'être distribué sont identiques à ceux qui apparaissent dans le document, des pages 103 à 107, mais une colonne « Montant brut à appliquer » a été ajoutée. De plus, en page 2 du document complémentaire apparaît maintenant le grade Ingénieur d'études hors classe. Ainsi, une revalorisation est appliquée pour les personnels de catégorie C (100 euros) et pour les personnels de catégorie B (50 euros).

Monsieur AGNES fait remarquer qu'il est difficile de parler de revalorisation quand on voit que pour les personnels de catégorie C, cela fait 8 euros mensuels. La « bataille » doit se faire contre le gel du point d'indice et pour la requalification des personnels de catégorie C vers la catégorie B. Il souhaite également savoir ce qu'il en est des personnels contractuels administratifs. En effet, dans l'académie de Caen, la décision de d'octroyer une bonification de 71 points d'indice en faveur de ces personnels a été prise, et sera effective sur la paye du mois de décembre 2014. C'est pourquoi la FSU souhaite lire aux membres du CTA une motion.

Monsieur MARTINY est d'accord sur le fait qu'il s'agit d'une faible revalorisation et que le point d'indice est bloqué depuis longtemps. Sur la requalification des personnels de catégorie C, cette demande a été portée par l'académie de Grenoble lors du dialogue de gestion et de performance avec le ministère. Il partage une partie de l'analyse, pour les personnels méritants. Il précise enfin que ces revalorisations n'ont pas de lien avec les reliquats distribués en fin d'année.

Monsieur MARTIN, sur les personnels contractuels administratifs, informe du fait qu'un groupe de travail s'est réuni, notamment sur la mise en place d'une grille indiciaire en partant d'un état des lieux. L'académie de Grenoble va faire preuve de novation car ce sujet est très peu abordé par ailleurs.

Monsieur AGNES s'interroge sur la manière de faire bénéficier les personnels contractuels administratifs de la revalorisation indemnitaire, en fin d'année.

Monsieur BEAUFORT, présent en tant qu'expert pour FO, ne revient pas sur la demande de requalification des emplois. Il signale que le ministère de l'éducation nationale a décliné une note de service dans laquelle il est indiqué que les personnels de catégorie B ou C à temps partiel recevraient un prorata des 50 ou 100 euros. Concernant les personnels de catégorie A, il souhaite savoir en quoi ils déméritent pour ne pas bénéficier d'une revalorisation eux aussi. Il s'interroge également sur le fait que les personnels en CDI ne reçoivent rien non plus, alors qu'ils contribuent de la même manière à l'effort. De même, cette revalorisation a été lissée sur l'année pour les personnels retraités au 1er septembre 2014, alors qu'ils devraient pouvoir la toucher entièrement.

Monsieur FARRE souhaite pour sa part indiquer que quelle que soit l'appréciation portée sur la décision et le montant de cette revalorisation, dans le contexte actuel, ce n'est pas négligeable. Il ne faut pas se tromper de débat et l'UNSA-Education, comme d'autres organisations syndicales, insiste sur le fait que c'est le point d'indice qu'il faut revaloriser.

Monsieur MARTINY ajoute que cette mesure peut paraître minime et isolée mais elle a eu pour effet de rapprocher les personnels administratifs de l'éducation nationale de ceux des autres ministères en termes indemnitaire. Cela montre l'attention particulière qui est portée aux personnels de catégories B et C. Il rappelle que l'on est dans un contexte national budgétaire difficile.

Monsieur AGNES lit la motion de la FSU ***(annexe 6)***.

Monsieur FARRE informe que l'UNSA-Education ne s'exprimera pas sur ce texte. Il aurait souhaité avoir une discussion préalable avec les représentants des autres organisations syndicales.

Monsieur MARTINY met au vote la motion de la FSU (2 représentants ne prennent pas part au vote) :
Contre : **0**
Pour : **5**
Abstention : **1**

VII. Questions diverses

Elections professionnelles

Monsieur MARTIN informe qu'à ce jour environ 8 000 comptes électeurs ont été créés.

Monsieur AGNES fait remarquer que cela confirme qu'il y a seulement 20% de comptes créés et il est surpris par le si petit nombre de notices de vote récupérées.

Madame AVVENENTI rappelle que le compte électeur peut être créé jusqu'au 4 décembre 2014.

Postes adaptés de longue durée (PALD)

Monsieur AGNES souhaite connaître le nombre d'enseignants concernés par ce dispositif au 1er janvier 2015.

Monsieur MARTIN donne les chiffres : il s'agit de 11 personnes dans le premier degré et 23 dans le second degré.

La séance est levée à 20 heures 40, les points à l'ordre du jour ayant tous été abordés.

Le recteur de l'académie de Grenoble	La secrétaire de séance	Le secrétaire adjoint de séance
Daniel FILÂTRE	Caroline COLLOMBAT	Michel LOMBART

Comité technique de l'Académie de Grenoble
Déclaration de la FNEC-FP FO / 18 novembre 2014

Monsieur le Recteur,

Vous le savez, FO n'accepte pas l'austérité qu'elle soit de droite ou de gauche, voire syndicale, austérité inscrite dans le pacte de responsabilité qui prévoit 50 milliards d'économies sur les dépenses publiques et 41 milliards d'exonérations de cotisations sociales offertes aux entreprises.

Contrairement à ce qui est déclaré, le ministère de l'éducation nationale n'est pas préservé de ces orientations.

Lors des précédents CTA, nous vous avions fait part de notre appréciation sur l'insuffisance des dotations en **postes dans le premier degré** (+ 182 postes pour les écoles des 5 départements) alors que + 3 472 élèves étaient attendus.
Les effectifs constatés, inférieurs aux prévisions (+ 700 élèves), laissaient envisager une amélioration de l'encadrement, ~~et~~ l'ouverture de classes supplémentaires et la diminution du nombre d'élèves dans les classes.

Cette hypothèse, pour le moins séduisante, a été contrariée par la réalité du terrain.

En 2013, vous avez permis le recrutement de 17 contractuels pour palier le manque criant de remplaçants sur l'Isère. En 2014, aucun poste de TR supplémentaire n'a été créé sur ce département.
En Haute Savoie, malgré un écart des prévisions de 1 267 élèves, en septembre il manquait 18 postes pour répondre aux besoins, en particulier pour les remplacement Les démissions, congés parentaux et mises en disponibilité... n'ont pas été anticipés.
Les dispositifs particuliers ont amputé les besoins de créations de classes. De nombreuses classes ont des effectifs chargés, plusieurs écoles des moyennes lourdes.
L'académie et surtout Haute Savoie et Isère ont un P/E particulièrement bas, inférieur à la moyenne nationale.

De plus, la généralisation des nouveaux rythmes scolaires a induit des inégalités de traitement entre écoles, entre communes. Plusieurs mairies ont adapté leur politique économique budgétaire en transférant une partie du budget scolaire sur le périscolaire. La baisse annoncée dès 2015 des dotations de l'État aux collectivités territoriales laissent planer des inquiétudes croissantes.

Concernant le second degré, l'évolution démographique liée aux contraintes budgétaires, n'a pas permis de diminuer le nombre d'élèves par classe. C'est pourtant une des revendications prioritaires des professeurs, avec celle de l'augmentation des salaires et le respect des garanties statutaires.

50 % des demandes de mutations (1 802) seulement ont pu être réalisées dont ¼ sur les vœux 1 à 5 (986) et 1/3 sur un établissement précis. Les compléments de services sont très nombreux : 812 dont 40 affectations sur 3 établissements.

Aujourd'hui, ce qui préoccupe les professeurs, mais aussi les Chefs d'établissement, c'est la déclinaison pour la rentrée 2015 du décret du 20 août 2014 qui modifie les obligations de services : avec suppression des décharges statutaires, diminution des minorations de services et mise en place des missions liées à l'enseignement qui deviendront obligatoires à la prochaine rentrée.

Les personnels devront travailler plus sans augmentation correspondante de leur rémunération.

Questions qui relèvent du bilan de la rentrée 2014 et ne figurant pas dans les documents :

- combien d'heures de décharges statutaires ont été attribuées cette année ?
    - pour les collèges :
        - heures de laboratoire SVT / physique
        - heures de labo technologie
        - heures de cabinet d'histoire géographie
        - heures de coordination d'EPS
        - heures de chorale
    - pour les lycées :
        - heures de premières chaires
        - heures de coordination d'EPS
        - heures de laboratoire d'HG
- ces heures contribuent au maintien des postes et à limiter les compléments de service.

Seront- elles maintenues dans les dotations aux établissements pour la prochaine rentrée ?

- Pouvons-nous avoir la répartition des HSE par établissement pour l'année en cours ?
- Cette enveloppe d' HSE sera - t - elle maintenue pour l'année scolaire 2015 /16 ?
- Les activités liées aux missions d'enseignement seront - elles rémunérées ? (ex : tutorat de professeurs stagiaires, ….)

Voilà ce qui se discute dans les établissements
Nous souhaitons apporter cet éclairage à nos collègues.

Concernant l'Education Prioritaire et la nouvelle carte académique, le régime indemnitaire …. nous poserons des questions lorsque nous aborderons ces points à l'ordre du jour.

En tout état de cause, comme pour le décret De Robien de 2007 et le décret Chatel en 2010,
FO sera du côté des personnels pour empêcher toute nouvelle dégradation.

FO rappelle la revendication urgente : abrogation des décrets Hamon ainsi que ceux relatifs à la généralisation des rythmes scolaires qui territorialisent l'École de la République.
Elle doit rester nationale.

Déclaration préalable du Sgen-CFDT au CTA du 18 novembre

Monsieur le Recteur,

Nous aborderons en déclaration préalable de ce dernier Comité technique académique de la mandature deux points à l'ordre du jour, d'abord parce qu'ils sont à l'ordre du jour, et ensuite qu'ils nous permettront de pointer des enjeux fondamentaux pour la prochaine mandature qui va s'ouvrir en 2015.
Le bilan de rentrée tout d'abord.
Une nouvelle fois cette rentrée n'a pas été facile, loin s'en faut. Au delà des questions budgétaires c'est bien le fonctionnement du système éducatif qui pèse de plus en plus sur les personnels de l'Education Nationale.
Le dossier de l'amélioration de la Qualité de Vie au Travail devient un enjeu fondamental et ne peut plus être ignoré. Le Sgen-CFDT pose à nouveau la question de la définition d'indicateurs de QVT qui doivent trouver leur place dans le pilotage du système éducatif.
D'autre part, le Sgen-CFDT considère qu'il est grand temps de construire réellement l'école de la bienveillance, c'est-à-dire une école hautement exigeante pour elle-même. Une école qui soutient, accompagne et oriente plus qu'elle ne sélectionne et trie, qui fabrique des parcours de réussite pour chacun plutôt que de cultiver l'excellence pour quelques uns. Et ne nous y trompons pas : les élèves seront bien sûr les premiers bénéficiaires, mais aussi les personnels, dont on oublie qu'ils sont atteints, dans leurs conditions de travail comme dans leur conscience professionnelle, par les carences du service public d'éducation pour lequel ils s'engagent au quotidien.

Les évolutions de la carte de l'Education prioritaire ensuite.
Pour le Sgen-CFDT, une révision de la carte de l'éducation prioritaire qui maintienne le principe du zonage était nécessaire, pour tenir compte de l'évolution des territoires, pour mettre en cohérence les politiques publiques et pour cibler les besoins afin d'éviter les saupoudrages.
Le Sgen-CFDT n'a jamais varié sur ces principes, il entend donc être exigeant sur la méthode, et notamment sur la nécessité qu'il y aurait eu à expliciter clairement et complètement les enjeux et les critères retenus. Or, force est de constater Monsieur le Recteur que vous avez fait le choix de garder sous « secret défense » les indicateurs chiffrés, sans doute pour éviter leur diffusion. C'est un choix politique, mais nous pensons qu'il n'empêchera pas les classements sauvages d'établissements. Nous constatons, par contre, qu'il est facteur d'opacité et ne permet pas d'associer pleinement les acteurs dans ce qui est pourtant une évolution majeure. Le Sgen-CFDT le regrette, et il réaffirme que les réorganisations du service public d'éducation ne peuvent se faire sans l'implication des personnels : c'est ainsi que les transformations nécessaires pourront être réalisées.

CTA du 18 novembre 2014

Pour l'UNSA éducation la rentrée 2014 est marquée par une augmentation importante du nombre de postes d'enseignants mais aussi par une hausse moins forte de la démographie scolaire que celle attendue.

L'effort budgétaire de 2015 vers l'Education Nationale confirme la volonté politique de faire réussir les élèves et d'améliorer le système éducatif français. A l'UNSA éducation, nous approuvons ce choix dans cette période économique difficile.

Sur le plan académique, notre volonté est de voir ces intentions se concrétiser dans la vie des écoles, des collèges, des lycées et des services à la fois pour les élèves et pour les personnels. Ceux-ci ne les perçoivent pas toujours. La mise en œuvre, sans retard, des mesures décidées dans le cadre des chantiers métiers est pour nous importante.

Ainsi, aborder le bilan de la rentrée 2014, c'est, pour nous, pouvoir mesurer le chemin parcouru depuis 2 ans et demi.

Ainsi, le retour de la formation des enseignants avec la mise en place des ESPE est cœur de nos préoccupations. Les difficultés d'organisation sont importantes, même si certaines sont en voie de résolution. Je cite ici les emplois du temps ESPE/UNIVERSITE avec des cours qui se chevauchent, par exemple, ou la question des indemnités de stage et le choix qui devrait être possibles pour les stagiaires. Nous attendons avec intérêt le bilan de la première partie de l'année pour voir comment **améliorer ce dispositif de formation essentiel pour l'avenir du système éducatif français**.

Ainsi, la généralisation de la réforme des rythmes scolaires s'est faite mais celle-ci est difficilement quantifiable sous forme de tableau. **Pour l'UNSA éducation, il faudra que toutes les collectivités assument pleinement leur responsabilité.** Nous attirons l'attention sur les APC et les moments où ces activités peuvent être organisées de façon à laisser de la souplesse aux équipes enseignantes. **Nous souhaitons rappeler l'importance que nous attachons à l'augmentation de l'ISAE.**

Dans notre académie, certaines mesures ont occupées longuement nos débats. En particulier sur les EREAS, la formation CAPASH, la réorganisation des services de paye. Nous souhaitons que puisse être évoqué, à cette rentrée, un état des lieux des dispositifs académiques.

La mise en œuvre de la **nouvelle carte de l'éducation prioritaire** est un chantier qui s'ouvre. **L'UNSA éducation souhaite que la présentation d'aujourd'hui soit le début d'une réflexion qui permette de résoudre les problèmes posés par cette réorganisation.**

Cette rentrée est marquée également par toutes les discussions autour des nouveaux programmes et du socle commun de connaissance et de culture. **Pour la réussite de cette évolution, l'Unsa-Education insiste sur la nécessité de relancer les processus de formation continue dans notre académie.**

Alors que ce CTA est le dernier de la mandature, je voulais évoquer au nom de l'Unsa-Education la qualité des documents et des échanges que nous avons eu depuis 3 ans.

Luc Farré
Pour l'UNSA Education

UNSA-éducation Section Académique de Grenoble - BOURSE DU TRAVAIL -
32 AV DE L'EUROPE - 38030 GRENOBLE CEDEX 2 - Tél. 04 76 23 38 54

PREPARATION DE LA RENTREE 2015 - LISTE DES DEMANDES DE POSTES SPECIFIQUES INTER ACADEMIQUES

ADDITIF à la liste du CTA

Nature du poste	Etablissement	Discipline	Profil	Poste	Etiquetage	Proposition
Classes préparatoires aux grandes écoles CPGE	0380027Y - LYCEE GENERAL CHAMPOLLION GRENOBLE	L0422 ANGLAIS	Poste d'anglais en classes préparatoires littéraires, économiques et/ou scientifiques	Vacant	Maintien	Favorable

REGIME INDEMNITAIRE 2014

REVALORISATION + 100€ CATEGORIE C et + 50€ CATEGORIE B - DATE D' EFFET AU 01/01/2014

PERSONNELS SOCIAUX ET DE SANTE

INFIRMIERES

PROGRAMME 0230

	MONTANT DE REFERENCE	COEF	MONTANT ANNUEL 2013	MONTANT MENSUEL 2013
INF CLASSE NORMALE, SUPERIEURE, HORS CLASSE	1 078,73 €	3,41	3 678,48 €	306,54 €

PROGRAMME 0214

	MONTANT DE REFERENCE	COEF	MONTANT ANNUEL 2013	MONTANT MENSUEL 2013
INF CONSEILLERE TECHNIQUE RECTORAT ET DSDEN	A l'appréciation de M le recteur			

MEDECINS

PROGRAMME 0230

	MONTANT DE REFERENCE	COEF	MONTANT ANNUEL 2013	MONTANT MENSUEL 2013
MEDECIN DE 1ERE CLASSE	4 000,00 €	1,37	5 480,04 €	456,67 €
MEDECIN DE 2EME CLASSE	4 000,00 €	1,37	5 480,04 €	456,67 €

PROGRAMME 0214

	MONTANT DE REFERENCE	COEF	MONTANT ANNUEL 2013	MONTANT MENSUEL 2013
MEDECIN CONSEILLER TECHNIQUE DU RECTEUR ET DSDEN	A l'appréciation de M le recteur			

ASSISTANTES SOCIALES

PROGRAMME 0230

	MONTANT DE REFERENCE	COEF	MONTANT ANNUEL 2013	MONTANT MENSUEL 2013	montant brut à appliquer	COEF	MONTANT ANNUEL 2014	MONTANT MENSUEL 2014
CONSEILLER TECHNIQUE DE SERVICE SOCIAL	1 300,00 €	4,14	5 379,00 €	448,25 €		même montant qu'en 2013		
ASSISTANT SOCIAL PRINCIPAL	1 050,00 €	3,74	3 926,00 €	327,17 €	50,00 €	3,79	3 976,00 €	331,33 €
ASSISTANT SOCIAL	950,00 €	3,75	3 564,00 €	297,00 €	50,00 €	3,80	3 614,00 €	301,17 €

PROGRAMME 0214

	MONTANT DE REFERENCE	COEF	MONTANT ANNUEL 2013	MONTANT MENSUEL 2013	montant brut à appliquer	COEF	MONTANT ANNUEL 2014	MONTANT MENSUEL 2014
ASS SOC CONSEILLERE TECHNIQUE RECTORAT ET DSDEN	A l'appréciation de M le recteur					A l'appréciation de M le recteur		
ASSISTANT SOCIAL PRINCIPAL	1 050,00 €	3,74	3 926,00 €	327,17 €	50,00 €	3,79	3 976,00 €	331,33 €
ASSISTANT SOCIAL	950,00 €	3,75	3 564,00 €	297,00 €	50,00 €	3,80	3 614,00 €	301,17 €

PERSONNELS ITRF

INDEMNITE D' ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE

PROGRAMME 0141

Sont concernés les personnels de labo.	MONTANT DE REFERENCE	COEF	MONTANT ANNUEL 2013	MONTANT MENSUEL 2013	montant brut à appliquer	COEF	MONTANT ANNUEL 2014	MONTANT MENSUEL 2014
TECH RECH FORM CLASSE NORMALE <=ECH 5	588,69 €	5,19	3 053,45 €	254,45 €	50,00 €	5,27	3 103,45 €	258,62 €
ADJ TECH PRINCIPAL RECH 1ERE CLASSE	490,66 €	5,22	2 563,30 €	213,61 €	100,00 €	5,43	2 663,30 €	221,94 €
ADJ TECH PRINCIPAL RECH 2EME CLASSE	469,66 €	5,23	2 458,30 €	204,86 €	100,00 €	5,45	2 558,30 €	213,19 €
ADJ TECH FORM 1ERE CLASSE	464,30 €	5,24	2 431,50 €	202,63 €	100,00 €	5,45	2 531,50 €	210,96 €
ADJ TECH FORM 2EME CLASSE	449,29 €	5,24	2 356,45 €	196,37 €	100,00 €	5,47	2 456,45 €	204,70 €

INDEMNITE FORFAITAIRE POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES

PROGRAMME 0141

Sont concernés les personnels de labo.	MONTANT DE REFERENCE	COEF	MONTANT ANNUEL 2013	MONTANT MENSUEL 2013	montant brut à appliquer	COEF	MONTANT ANNUEL 2014	MONTANT MENSUEL 2014
TECH RECH FORMATION CLASSE EXCEPTIONNELLE	857,83 €	5,15	4 414,15 €	367,85 €	50,00 €	5,20	4 464,15 €	372,01 €
TECH RECH FORMATION CLASSE SUPERIEURE	857,83 €	5,15	4 414,15 €	367,85 €	50,00 €	5,20	4 464,15 €	372,01 €
TECH RECH FORMATION CLASSE NORMALE > ECH 5	857,83 €	5,15	4 414,15 €	367,85 €	50,00 €	5,20	4 464,15 €	372,01 €

PRIME DE PARTICIPATION A LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

PROGRAMME 0214

	MONTANT DE REFERENCE	COEF	MONTANT ANNUEL 2013	MONTANT MENSUEL 2013	montant brut à appliquer	COEF	MONTANT ANNUEL 2014	MONTANT MENSUEL 2014
ADJ TECH RECH FORM 2C	1 155,72 €	250%	2 883,68 €	240,31 €	100,00 €	258%	2 983,68 €	248,64 €
ADJ TECH RECH FORM 1C	1 155,72 €	250%	2 883,68 €	240,31 €	100,00 €	258%	2 983,68 €	248,64 €
ADJ TECH PRINCIPAL RECH FORM 2C	1 155,72 €	250%	2 883,68 €	240,31 €	100,00 €	258%	2 983,68 €	248,64 €
ADJ TECH PRINCIPAL RECH FORM 1C	1 155,72 €	250%	2 883,68 €	240,31 €	100,00 €	258%	2 983,68 €	248,64 €
TECH RECH FORM CLASSE NORMALE	1 360,19 €	249%	3 389,48 €	282,46 €	50,00 €	253%	3 439,48 €	286,62 €
TECH RECH FORM CLASSE SUPERIEUR	1 360,19 €	249%	3 389,48 €	282,46 €	50,00 €	253%	3 439,48 €	286,62 €
TECH RECH FORM CLASSE EXCEPTIONNELLE	1 524,66 €	248%	3 784,16 €	315,35 €	50,00 €	251%	3 834,16 €	319,51 €
ASSISTANT INGENIEUR	1 666,91 €	248%	4 140,56 €	345,05 €	même montant qu'en 2013			
INGENIEUR ETUDES 2C	2 500,36 €	195%	4 865,72 €	405,48 €				
INGENIEUR ETUDES 1C	2 500,36 €	195%	4 865,72 €	405,48 €				
INGENIEUR ETUDES HC	3 033,77 €	195%	5 915,85 €	492,99 €				
INGENIEUR DE RECHERCHE 2C	4 458,97 €	152%	6 783,92 €	565,33 €				
INGENIEUR DE RECHERCHE 1C	5 875,84 €	151%	8 894,96 €	741,25 €				
INGENIEUR DE RECHERCHE HC	6 400,92 €	151%	9 677,36 €	806,45 €				

Pour mémoire, les personnels de la DSI bénéficient d'une autre indemnité mensuelle, la PFI, qui s'élève à environ 330€ mensuels d'ATRF à IGE, et 516€ pour les IGR.

CONDUCTEUR AUTO (Statut ITRF = Prime de participation à la recherche scientifique)

PROGRAMME 0214

	MONTANT DE REFERENCE	COEF	MONTANT ANNUEL 2013	MONTANT MENSUEL 2013	montant brut à appliquer	COEF	MONTANT ANNUEL 2014	MONTANT MENSUEL 2014
ADJ TECH FORM 2EME CLASSE	1 155,72 €	185%	2 132,51 €	177,71 €	100,00 €	193%	2 232,51 €	186,04 €

CONDUCTEURS AUTO

INDEMNITE DE SUJETION SPECIALE

PROGRAMME 0214

	MONTANT DE REFERENCE	COEF	MONTANT ANNUEL 2013	MONTANT MENSUEL 2013	montant brut à appliquer	COEF	MONTANT ANNUEL 2014	MONTANT MENSUEL 2014
ADJ TECH PRINCIPAL 1ERE CLASSE	900,00 €	2,47	2 225,00 €	185,42 €	100,00 €	2,58	2 325,00 €	193,75 €
ADJ TECH PRINCIPAL 2EME CLASSE	850,00 €	2,48	2 107,50 €	175,63 €	100,00 €	2,60	2 207,50 €	183,96 €
ADJ TECH 1ERE CLASSE	800,00 €	2,49	1 990,00 €	165,83 €	100,00 €	2,61	2 090,00 €	174,17 €
ADJ TECH 2EME CLASSE	750,00 €	2,50	1 872,50 €	156,04 €	100,00 €	2,63	1 972,50 €	164,38 €

PERSONNELS TECHNIQUES

INDEMNITE D' ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE

PROGRAMME 0214

Pour les personnels TOS	MONTANT DE REFERENCE	COEF	MONTANT ANNUEL 2013	MONTANT MENSUEL 2013	montant brut à appliquer	COEF	MONTANT ANNUEL 2014	MONTANT MENSUEL 2014
ADJ TECH PRINCIPAL 1ERE CLASSE	490,66 €	5,22	2 563,30 €	213,61 €	100,00 €	5,43	2 663,30 €	221,94 €
ADJ TECH PRINCIPAL 2EME CLASSE	469,66 €	5,23	2 458,30 €	204,86 €	100,00 €	5,45	2 558,30 €	213,19 €
ADJ TECH 1ERE CLASSE	464,30 €	5,24	2 431,50 €	202,63 €	100,00 €	5,45	2 531,50 €	210,96 €
ADJ TECH 2EME CLASSE	449,29 €	5,24	2 356,45 €	196,37 €	100,00 €	5,47	2 456,45 €	204,70 €

PERSONNELS ADMINISTRATIFS

INDEMNITE D' ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE

PROGRAMME 0214

	MONTANT DE REFERENCE	COEF	MONTANT ANNUEL 2013	MONTANT MENSUEL 2013	montant brut à appliquer	COEF	MONTANT ANNUEL 2014	MONTANT MENSUEL 2014
ADJ PRINCIPAL 1ERE CLASSE	490,66 €	5,22	2 563,30 €	213,61 €	100,00 €	5,43	2 663,30 €	221,94 €
ADJ PRINCIPAL 2EME CLASSE	469,66 €	5,23	2 458,30 €	204,86 €	100,00 €	5,45	2 558,30 €	213,19 €
ADJ 1ERE CLASSE	464,30 €	5,24	2 431,50 €	202,63 €	100,00 €	5,45	2 531,50 €	210,96 €
ADJ 2EME CLASSE	449,29 €	5,24	2 356,45 €	196,37 €	100,00 €	5,47	2 456,45 €	204,70 €

PROGRAMME 0141

	MONTANT DE REFERENCE	COEF	MONTANT ANNUEL 2013	MONTANT MENSUEL 2013	montant brut à appliquer	COEF	MONTANT ANNUEL 2014	MONTANT MENSUEL 2014
ADJ PRINCIPAL 1ERE CLASSE	490,66 €	5,22	2 563,30 €	213,61 €	100,00 €	5,43	2 663,30 €	221,94 €
ADJ PRINCIPAL 2EME CLASSE	469,66 €	5,23	2 458,30 €	204,86 €	100,00 €	5,45	2 558,30 €	213,19 €
ADJ 1ERE CLASSE	464,30 €	5,24	2 431,50 €	202,63 €	100,00 €	5,45	2 531,50 €	210,96 €
ADJ 2EME CLASSE	449,29 €	5,24	2 356,45 €	196,37 €	100,00 €	5,47	2 456,45 €	204,70 €

REGIME INDEMNITAIRE 2014

REVALORISATION + 100€ CATEGORIE C et + 50€ CATEGORIE B - DATE D' EFFET AU 01/01/2014

PERSONNELS ADMINISTRATIFS

PRIME DE FONCTION ET DE RESULTATS

BOP '0214

					2013			2014				
grade	**fonctions**		**grade**	**montant annuel de référence part R**	**coef part R**	**montant annuel F+R**	**montant mensuel F+R**	**montant brut à appliquer**	**montant annuel F+R**	**montant mensuel F+R**	**montant part R**	**coef part R**
SAENES CL NORM	responsabilités particulières		SAE	600,00 €	1,31	5 375,00 €	447,92 €	50,00 €	5 425,00 €	452,08 €	69,58 €	1,39
	autres		SAE	600,00 €	1,31	4 430,00 €	369,17 €	50,00 €	4 480,00 €	373,33 €	69,58 €	1,39
SAENES CLAS SUP	responsabilités particulières		SAE	650,00 €	1,29	5 769,84 €	480,82 €	50,00 €	5 819,84 €	484,99 €	74,17 €	1,37
	autres		SAE	650,00 €	1,29	4 754,88 €	396,24 €	50,00 €	4 804,88 €	400,41 €	74,17 €	1,37
SAENES CLAS EXC	responsabilités particulières		SAE	700,00 €	1,28	6 165,16 €	513,76 €	50,00 €	6 215,16 €	517,93 €	78,75 €	1,35
	autres		SAE	700,00 €	1,28	5 080,12 €	423,34 €	50,00 €	5 130,12 €	427,51 €	78,75 €	1,35
AAE ET APAE	attaché sans encadrement	gestionnaire non logé 1e/2e cat	AAE	1 600,00 €	1,19	6 274,96 €	522,91 €		6 274,96 €	522,91 €	158,33 €	1,19
			APAE	1 800,00 €	1,18	8 369,96 €	697,50 €		8 369,96 €	697,50 €	176,67 €	1,18
	attaché chef de bureau en DSDEN	gestionnaire non logé 3e cat	AAE	1 600,00 €	1,19	6 975,04 €	581,25 €		6 975,04 €	581,25 €	158,33 €	1,19
			APAE	1 800,00 €	1,18	9 370,04 €	780,84 €		9 370,04 €	780,84 €	176,67 €	1,18
	attaché chef bureau au rectorat ou chef division DSDEN	gestionnaire non logé 4e cat	AAE	1 600,00 €	1,19	7 849,96 €	654,16 €		7 849,96 €	654,16 €	158,33 €	1,19
			APAE	1 800,00 €	1,18	10 619,96 €	885,00 €		10 619,96 €	885,00 €	176,67 €	1,18
	Adjoint DEC DIPERE DIPERA, serv juridique, DRH DSDEN 38	gestionnaire non logé 5e cat	APAE	1 800,00 €	1,28	11 800,04 €	983,34 €		11 800,04 €	983,34 €	191,67 €	1,28
	apaenes chef de division rectorat, SGA DSDEN 38	gestionnaire non logé 6e cat	APAE	1 800,00 €	1,38	13 229,96 €	1 102,50 €		13 229,96 €	1 102,50 €	206,67 €	1,38
	DDS chef de division	gestionnaire non logé 6e cat	DDS	2 000,00 €	1,37	15 186,04 €	1 265,50 €		15 186,04 €	1 265,50 €	228,33 €	1,37
	Administrateur chef de division		ADM	2 000,00 €	1,67	17 839,96 €	1 486,66 €		17 839,96 €	1 486,66 €	278,33 €	1,67
	SG DSDEN et SG adjoint rectorat		ADM	Décision individuelle				Décision individuelle				

BOP '0141

		2013						2014						
grade	**fonctions**	**montant annuel de référence part R**	**coef part R**	**montant annuel F+R logé**	**montant annuel F+R non logé**	**montant mensuel F+R logé**	**montant mensuel F+R non logé**	**montant brut à appliquer**	**montant annuel F+R logé**	**montant annuel F+R non logé**	**montant mensuel F+R logé**	**montant mensuel F+R non logé**	**montant part R**	**coef part R**
SAENES CL NORM	non gest	600,00 €	1,31	920,00 €	4 430,00 €	76,67 €	369,17 €	50,00 €	970,00 €	4 480,00 €	80,83 €	373,33 €	69,58 €	1,39
	gest cat 1 / 2	600,00 €	1,31	2 540,00 €	6 050,00 €	211,67 €	504,17 €	50,00 €	2 590,00 €	6 100,00 €	215,83 €	508,33 €	69,58 €	1,39
	gest cat 3	600,00 €	1,31	2 945,00 €	6 455,00 €	245,42 €	537,92 €	50,00 €	2 995,00 €	6 505,00 €	249,58 €	542,08 €	69,58 €	1,39
	gest cat 4	600,00 €	1,31	3 620,00 €		301,67 €		50,00 €	3 670,00 €	50,00 €	305,83 €	4,17 €	69,58 €	1,39
SAENES CL SUP	non gest	650,00 €	1,29	984,96 €	4 754,88 €	82,08 €	396,24 €	50,00 €	1 034,96 €	4 804,88 €	86,25 €	400,41 €	74,17 €	1,37
	gest cat 1 / 2	650,00 €	1,29	2 724,96 €	6 494,88 €	227,08 €	541,24 €	50,00 €	2 774,96 €	6 544,88 €	231,25 €	545,41 €	74,17 €	1,37
	gest cat 3	650,00 €	1,29	3 159,96 €	6 929,88 €	263,33 €	577,49 €	50,00 €	3 209,96 €	6 979,88 €	267,50 €	581,66 €	74,17 €	1,37
	gest cat 4	650,00 €	1,29	3 884,88 €		323,74 €		50,00 €	3 934,88 €	50,00 €	327,91 €	4,17 €	74,17 €	1,37
SAENES CL EXC	non gest	700,00 €	1,28	1 050,04 €	5 080,12 €	87,50 €	423,34 €	50,00 €	1 100,04 €	5 130,12 €	91,67 €	427,51 €	78,75 €	1,35
	gest cat 1 / 2	700,00 €	1,28	2 910,04 €	6 940,12 €	242,50 €	578,34 €	50,00 €	2 960,04 €	6 990,12 €	246,67 €	582,51 €	78,75 €	1,35
	gest cat 3	700,00 €	1,28	3 375,04 €	7 405,12 €	281,25 €	617,09 €	50,00 €	3 425,04 €	7 455,12 €	285,42 €	621,26 €	78,75 €	1,35
	gest cat 4	700,00 €	1,28	4 150,12 €		345,84 €		50,00 €	4 200,12 €	50,00 €	350,01 €	4,17 €	78,75 €	1,35
AAE	non gest	1 600,00 €	1,19	3 825,04 €	6 274,96 €	318,75 €	522,91 €		3 825,04 €	6 274,96 €	318,75 €	522,91 €	158,33 €	1,19
	gest cat 1 / 2	1 600,00 €	1,19	3 825,04 €	6 274,96 €	318,75 €	522,91 €		3 825,04 €	6 274,96 €	318,75 €	522,91 €	158,33 €	1,19
	gest cat 3	1 600,00 €	1,19	4 525,00 €	6 975,04 €	377,08 €	581,25 €		4 525,00 €	6 975,04 €	377,08 €	581,25 €	158,33 €	1,19
	gest cat 4	1 600,00 €	1,19	5 400,04 €	7 849,96 €	450,00 €	654,16 €		5 400,04 €	7 849,96 €	450,00 €	654,16 €	158,33 €	1,19
	gest cat 5	1 600,00 €	1,29	6 260,00 €	8 710,04 €	521,67 €	725,84 €		6 260,00 €	8 710,04 €	521,67 €	725,84 €	171,67 €	1,29
	gest cat 6	1 600,00 €	1,39	7 295,04 €	9 744,96 €	607,92 €	812,08 €		7 295,04 €	9 744,96 €	607,92 €	812,08 €	185,00 €	1,39
APAE	non gest	1 800,00 €	1,18	4 870,04 €	8 369,96 €	405,84 €	697,50 €		4 870,04 €	8 369,96 €	405,84 €	697,50 €	176,67 €	1,18
	gest cat 1 / 2	1 800,00 €	1,18	4 870,04 €	8 369,96 €	405,84 €	697,50 €		4 870,04 €	8 369,96 €	405,84 €	697,50 €	176,67 €	1,18
	gest cat 3	1 800,00 €	1,18	5 870,00 €	9 370,04 €	489,17 €	780,84 €		5 870,00 €	9 370,04 €	489,17 €	780,84 €	176,67 €	1,18
	gest cat 4	1 800,00 €	1,18	7 120,04 €	10 619,96 €	593,34 €	885,00 €		7 120,04 €	10 619,96 €	593,34 €	885,00 €	176,67 €	1,18
	gest cat 5	1 800,00 €	1,28	8 300,00 €	11 800,04 €	691,67 €	983,34 €		8 300,00 €	11 800,04 €	691,67 €	983,34 €	191,67 €	1,28
	gest cat 6	1 800,00 €	1,38	9 730,04 €	13 229,96 €	810,84 €	1 102,50 €		9 730,04 €	13 229,96 €	810,84 €	1 102,50 €	206,67 €	1,38
DDS SGASU ADM	non gest	2 000,00 €	1,17	5 529,96 €	9 590,04 €	460,83 €	799,17 €		5 529,96 €	9 590,04 €	460,83 €	799,17 €	195,00 €	1,17
	gest cat 1 / 2	2 000,00 €	1,17	5 529,96 €	9 590,04 €	460,83 €	799,17 €		5 529,96 €	9 590,04 €	460,83 €	799,17 €	195,00 €	1,17
	gest cat 3	2 000,00 €	1,17	6 690,00 €	10 749,96 €	557,50 €	895,83 €		6 690,00 €	10 749,96 €	557,50 €	895,83 €	195,00 €	1,17
	gest cat 4	2 000,00 €	1,17	8 139,96 €	12 200,04 €	678,33 €	1 016,67 €		8 139,96 €	12 200,04 €	678,33 €	1 016,67 €	195,00 €	1,17
	gest cat 5	2 000,00 €	1,27	9 500,00 €	13 559,96 €	791,67 €	1 130,00 €		9 500,00 €	13 559,96 €	791,67 €	1 130,00 €	211,67 €	1,27
	gest cat 6	2 000,00 €	1,37	11 149,96 €	15 210,04 €	929,16 €	1 267,50 €		11 149,96 €	15 210,04 €	929,16 €	1 267,50 €	228,33 €	1,37

FSU

Motion de la FSU au CTA du 18 novembre 2014.

La FSU soumet au vote du CTA le texte suivant :

Comme cela est fait pour la deuxième année dans l'académie de Caen, nous demandons que soit octroyée une augmentation de 71 points d'indice par rapport à l'indice initialement accordé aux personnels contractuels ATSS. Cette revalorisation accordée à titre exceptionnel au mois de décembre 2014, concerne les agents qui ont exercé leurs fonctions durant une période minimale de 10 mois au titre de l'année 2013-2014 et dont les contrats sont renouvelés en 2014-2015 afin de tenir compte de l'investissement et du service rendu par ces personnels.

<u>Procès-verbal du 21 janvier 2015</u>

(Ce procès-verbal sera soumis à l'approbation des membres du CTA lors d'une prochaine séance)

<u>Procès-verbal du 25 février 2015</u>

(Ce procès-verbal sera soumis à l'approbation des membres du CTA lors d'une prochaine séance)

II – Préparation de la rentrée 2015

Ajustements

Evolution des **S**tructures **P**édagogiques

C.P.R.D.F.O.P. 2015 – Rénovation, abrogation, modification des diplômes Public

Certificat d'aptitude

Sud Drôme	0260114H LP les Catalins MONTELIMAR	Abrogation R 2015	CAP	Agent d'entreposage et de messagerie	- 12
		Ouverture R 2015	CAP	Opérateur / opératrice logistique	12

Nord Isère	0382895R LPO P.Delorme L'ISLE D'ABEAU	Abrogation R 2015	CAP	Agent d'entreposage et de messagerie	- 24
		Ouverture R 2015	CAP	Opérateur / opératrice logistique	24

Chambéry	0731043M LP la Cardinière CHAMBERY	Abrogation R 2015	CAP	Agent d'entreposage et de messagerie	- 12
		Ouverture R 2015	CAP	Opérateur / opératrice logistique	12

Baccalauréat professionnel

Ardèche méridionale	0070004S LPO Astier AUBENAS	Modification intitulé de spécialité R 2015	BAC PRO	Ouvrages du bâtiment : aluminium, verre et matériaux de synthèse	12
			BAC PRO	Menuiserie aluminium - verre	

Chambéry	0730032N LP Nivolet LA RAVOIRE	Modification intitulé de spécialité R 2015	BAC PRO	Ouvrages du bâtiment : aluminium, verre et matériaux de synthèse	12
			BAC PRO	Menuiserie aluminium - verre	

Brevet de Technicien supérieur

Ardèche méridionale	0070003R LPO Gimond AUBENAS	Abrogation R 2015	BTS	Comptabilité et gestion des organisations	- 24
		Ouverture R 2015	BTS	Comptabilité et gestion	24
Drôme Ardèche Centre	0261505V LPO Algoud-Laffemas VALENCE	Abrogation R 2015	BTS	Comptabilité et gestion des organisations	- 34
		Ouverture R 2015	BTS	Comptabilité et gestion	34
Nord Isère	0380008C LGT l'Oiselet BOURGOIN JALLIEU	Abrogation R 2015	BTS	Comptabilité et gestion des organisations	- 24
		Ouverture R 2015	BTS	Comptabilité et gestion	24
Isère rhodanienne	0380081G LPO Ella Fitzgerald VIENNE	Abrogation R 2015	BTS	Comptabilité et gestion des organisations	- 34
		Ouverture R 2015	BTS	Comptabilité et gestion	34
Centre Isère	0380091T LPO E. Herriot VOIRON	Abrogation R 2015	BTS	Comptabilité et gestion des organisations	- 24
		Ouverture R 2015	BTS	Comptabilité et gestion	24
Bassin Grenoblois	0382780R LGT Berges SEYSSINET PARISET	Abrogation R 2015	BTS	Comptabilité et gestion des organisations	- 34
		Ouverture R 2015	BTS	Comptabilité et gestion	3 4
Albertville	0730005J LGT J. Moulin ALBERTVILLE	Abrogation R 2015	BTS	Comptabilité et gestion des organisations	- 15
		Ouverture R 2015	BTS	Comptabilité et gestion	15

Chambéry	0731392S LGT du Granier LA RAVOIRE	Abrogation R 2015	BTS	Comptabilité et gestion des organisations	- 36
		Ouverture R 2015	BTS	Comptabilité et gestion	36

Albanais Annecien	0740005D LGT G. Faure ANNECY	Abrogation R 2015	BTS	Comptabilité et gestion des organisations	- 34
		Ouverture R 2015	BTS	Comptabilité et gestion	34

Genevois Haut savoyard	0740037N LGT Mme de Staël ST JULIEN EN GENEVOIS	Abrogation R 2015	BTS	Comptabilité et gestion des organisations	- 24
		Ouverture R 2015	BTS	Comptabilité et gestion	24

Evolution des moyens d’assistance éducative

Dispositif **A**ssistants d'**E**ducation **et A**ccompagnants des **E**lèves en **S**ituation de **H**andicap

Rentrée 2015

- Les Assistants d'éducation:

Les enveloppes globales d'autorisation de recrutement d'assistants d'éducation sont gérées pour les collèges et les écoles par les directions des services départementaux et pour les lycées et les lycées professionnels par le rectorat.

Chaque directeur académique des services, dans le cadre de son enveloppe, assure la gestion directe de ces supports.

La gestion des assistants pédagogiques, des assistants d'éducation exerçant dans le cadre de l'accompagnement éducatif, la suppléance des assistants d'éducation sont de la compétence du rectorat.

Ce potentiel en assistants d'éducation s'inscrit dans l'enveloppe budgétaire du Hors Titre 2 du BOP 230 vie de l'élève.

Pour la rentrée 2015, cette enveloppe est stable ; les seules modifications portent sur des redéploiements entre établissements.

Les tableaux des pages suivantes indiquent, pour les lycées et les cités scolaires, les dotations théoriques, les écarts par rapport aux dotations réelles pondérées et les taux de couverture.

- Les AESH en aide à la scolarisation des élèves handicapés :

- Les AESH exerçant des fonctions d'aide individuelle (ex AVSI) sont recrutés par l'état représenté par le recteur d'académie ou le DASEN agissant par délégation du recteur d'académie et émargeant sur le Titre 2.

- Les AESH exerçant des fonctions d'aide mutualisée ou d'appui à des dispositifs collectifs de scolarisation (ex AVS-co ou AVS-m) sont recrutés, soit par l'état représenté par le recteur d'académie ou le DASEN agissant par délégation du recteur d'académie (Titre 2), soit par un établissement (hors Titre 2).

Dès lors qu'un AESH-co ou AESH-m émargeant sur le Hors Titre 2 obtient un CDI, l'autorisation de recruter dont il fait l'objet dans le Hors Titre 2 est neutralisée.

Au titre du 1er janvier, compte tenu des enveloppes liées aux objectifs de cédéisation, 3 AESH-CO/M sont transformés en emplois d'AESH-titre 2.

Les accompagnants des élèves en situation de handicap émargeant sur le titre 2, à hauteur de 616 E.T.P., sont répartis entre les cinq départements ; 8 E.T.P. sont consacrés à la suppléance et au remplacement.

Répartition des **M**oyens en **A**ccompagnants des **E**lèves en **S**ituation de **H**andicap **(AESH)** émargeant sur le **T**itre 2.
Année scolaire 2014-2015

	Rectorat	Départements					
	Lycées - LP (*)	**Ardèche**	**Drôme**	**Isère**	**Savoie**	**Hte-Savoie**	**Total**
Enveloppe initiale	9,50	71,60	95,50	215,25	71,00	150,05	**613,00**
Transfert des AESH-co et AESH-m (ex AVS-co et AVS-m) après obtention d'un CDI ou CDD 10 mois transitoire. Situation au 01-01-2015	0,00	0,50	0,50	1,00	0,00	1,00	**3,00**
Total de l'enveloppe	**9,50**	**72,10**	**96,00**	**216,25**	**71,00**	**151,05**	**616,00**

(*) Enveloppe des lycées : 9,5 ETP (soit 8 ETP correspond aux besoins de remplacement, et 1,50 ETP correspondant à la création de 3 ULIS Professionnelles têtes de réseau pour la rentrée 2014).

Postes de **S**urveillance – **P**réparation **R**entrée 2015

Dans les Lycées et les S.E.P.

Internes	1 poste pour 30 élèves
Demi-pensionnaires	1 poste pour 300 élèves
Niveau A = C.A.P.	1 poste pour 150 élèves
Niveau B = Seconde	1 poste pour 200 élèves
Niveau C = 1ère et terminale Bac professionnel + mention complémentaire	1 poste pour 400 élèves 1 poste pour 350 élèves

Dans les Lycées Professionnels

Internes	1 poste pour 30 élèves
Demi-pensionnaires	1 poste pour 300 élèves
Niveau A = C.A.P. + 3ème prépa pro	1 poste pour 150 élèves
Niveau C = Bac professionnel + B.M.A. + M.C. + B.T.	1 poste pour 350 élèves

Dans les Collèges

Internes > 30 élèves	1 poste pour 30 élèves
Internat part fixe	1 poste
Demi-pensionnaires	1 poste pour 300 élèves
Niveau A = 6ème – 5ème - S.E.G.P.A. = 4ème – 3ème	1 poste pour 120 élèves 1 poste pour 150 élèves

Situations Particulières

- Pour tout établissement en éducation prioritaire : + 0,5 poste
- Pour les établissements avec sites géographiques dissociés : + 0,5 poste

Répartition des **M**oyens de **S**urveillance en **L**ycées et **LP**
Rentrée **2015**

N°- Nom établissement				Effectif prévisionnel			Dotation réelle	Dotation théorique	Ecart dotation	Taux de couverture	Pour info. AED 2d degré	Proposition R.2015
				D.P.	Interne	Total						
0070001N	LPO	BOISSY D'ANGLAS	ANNONAY	875	129	1169	11	10,62	0,38	103,58%		
0070002P	LP	J. ET E. MONTGOLFIER	ANNONAY	135	51	310	3,5	3,18	0,32	110,06%		
0070003R	LPO	MARCEL GIMOND	AUBENAS	646	155	854	11,5	9,6	1,9	119,79%		
0070004S	LPO	ASTIER	AUBENAS	302	129	448	7,5	6,5	1	115,38%		
0070009X	LP	LEON PAVIN	CHOMERAC	107	149	264	6,5	6,07	0,43	107,08%		
0070016E	LP	HOTELIER	LARGENTIERE	45	107	153	4	4,69	-0,69	85,29%		
0070021K	LPO	VINCENT D 'INDY	PRIVAS	729	68	891	6	7,29	-1,29	82,30%		
0070029U	LPO	GABRIEL FAURE	TOURNON SUR RHONE	662	125	888	9,5	8,76	0,74	108,45%		
0070031W	LP	MARIUS BOUVIER	TOURNON SUR RHONE	186	128	344	7	5,91	1,09	118,44%		
0071351F	LPO	XAVIER MALLET	LE TEIL	487	40	596	5	4,57	0,43	109,41%		
0071397F	LPO	LE CHEYLARD	LE CHEYLARD	305	81	433	4	4,89	-0,89	81,80%		
Total Ardèche				**4479**	**1162**	**6350**	**75,5**	**72,08**	**3,42**	**104,74%**	**0,00**	**0,00**
0260006R	LPO	F. J. ARMORIN	CREST	411	27	495	4,5	3,9	0,6	115,38%		
0260008T	LG	DU DIOIS	DIE	92	100	256	4	4,29	-0,29	93,24%		
0260015A	LGT	ALAIN BORNE	MONTELIMAR	1043	47	1225	8	8,74	-0,74	91,53%		
0260017C	LGT	ROUMANILLE	NYONS	380	41	471	4	4,03	-0,03	99,26%		
0260019E	LPO	GUSTAVE JAUME	PIERRELATTE	806	36	1025	7,5	7,2	0,3	104,17%		
0260022H	LG	ALBERT TRIBOULET	ROMANS SUR ISERE	968	69	1042	8,5	8,62	-0,12	98,61%		
0260023J	LPO	DU DAUPHINE	ROMANS-SUR-ISERE	673	79	985	8,5	7,71	0,79	110,25%		
0260034W	LG	EMILE LOUBET	VALENCE	321	4	702	3,5	3,44	0,06	101,74%	0,70	
0260035X	LG	CAMILLE VERNET	VALENCE	566	72	759	6,5	6,5	0	100,00%		
0260037Z	LP	VICTOR HUGO	VALENCE	194	77	518	6	4,92	1,08	121,95%		
0260044G	LP	AUGUSTE BOUVET	ROMANS-SUR-ISERE	263	50	441	5,5	4,58	0,92	120,09%		
0260113G	LGT	LES CATALINS	MONTELIMAR	429	167	628	8,5	8,59	-0,09	98,95%		
0260114H	LP	LES CATALINS	MONTELIMAR	313	142	601	9	8,02	0,98	112,22%		

Répartition des **M**oyens de **S**urveillance en **L**ycées et **LP**
Rentrée **2015**

N°- Nom établissement				Effectif prévisionnel			Dotation réelle	Dotation théorique	Ecart dotation	Taux de couverture	Pour info. AED 2d degré	Proposition R.2015
				D.P.	Interne	Total						
0260116K	LP	MONTESQUIEU	VALENCE	79	15	202	3,5	1,56	1,94	224,36%		-0,50
0261100E	LP	AMBLARD	VALENCE	156	50	407	4,5	3,58	0,92	125,70%		
0261148G	LP	HOTELIER DE L'HERMITAGE	TAIN L HERMITAGE	145	168	320	7,5	6,93	0,57	108,23%		
0261277X	LGT	LES TROIS SOURCES	BOURG LES VALENCE	367	0	680	3,5	3,36	0,14	104,17%		
0261397C	LPO	HENRI LAURENS	ST VALLIER	536	114	713	9	7,66	1,34	117,49%		
0261505V	LPO	ALGOUD - LAFFEMAS	VALENCE	1317	206	1529	11,5	15,31	-3,81	75,11%		0,50
Total Drôme				**9059**	**1464**	**12999**	**123,5**	**118,94**	**4,56**	**103,83%**	**0,70**	**0,00**
0380008C	LGT	L'OISELET	BOURGOIN JALLIEU	1346	60	1649	10,5	11,45	-0,95	91,70%		
0380010E	LP	GAMBETTA	BOURGOIN JALLIEU	351	14	525	4	3,28	0,72	121,95%		
0380014J	LPO	HECTOR BERLIOZ	LA COTE ST ANDRE	828	70	939	9	8,07	0,93	111,52%		
0380023U	LP	JACQUES PREVERT	FONTAINE	171	146	412	7,5	6,76	0,74	110,95%		
0380027Y	LG	CHAMPOLLION	GRENOBLE	410	2	819	5	4,02	0,98	124,38%		
0380028Z	LG	STENDHAL	GRENOBLE	196	13	500	3	2,57	0,43	116,73%		
0380029A	LGT	LES EAUX CLAIRES	GRENOBLE	690	58	977	6	7,18	-1,18	83,57%		1,00
0380032D	LGT	EMMANUEL MOUNIER	GRENOBLE	163	12	507	3,5	2,56	0,94	136,72%		
0380033E	LPO	VAUCANSON	GRENOBLE	414	147	837	8,5	8,54	-0,04	99,53%		
0380034F	LPO	LOUISE MICHEL	GRENOBLE	323	123	950	10,5	7,76	2,74	135,31%		-0,50
0380035G	LPO	LESDIGUIERES	GRENOBLE	316	276	593	12,5	11,81	0,69	105,84%		
0380036H	LP	GUYNEMER	GRENOBLE	171	78	384	4,5	4,31	0,19	104,41%		
0380037J	LP	JEAN JAURES	GRENOBLE	64	3	446	3	1,85	1,15	162,16%		
0380049X	LPO	DE LA MATHEYSINE	LA MURE D ISERE	276	82	447	5	4,87	0,13	102,67%		
0380053B	LPO	C. G. PRAVAZ	LE PONT DE BEAUVOISIN	927	78	1039	8	8,87	-0,87	90,19%		
0380063M	LPO	LA SAULAIE	ST MARCELLIN	756	35	880	6,5	6,39	0,11	101,72%		
0380073Y	LPO	ELIE CARTAN	LA TOUR DU PIN	670	28	770	5	5,55	-0,55	90,09%		
0380081G	LPO	ELLA FITZGERALD	ST ROMAIN EN GAL	1607	54	1662	11	12,11	-1,11	90,83%		
0380083J	LGT	GALILEE	VIENNE	364	70	452	4,5	4,79	-0,29	93,95%		
0380089R	LGT	PORTES DE L'OISANS	VIZILLE	743	95	884	7,5	8,17	-0,67	91,80%		
0380091T	LPO	EDOUARD HERRIOT	VOIRON	1087	43	1226	9,5	8,77	0,73	108,32%		
0380092U	LPO	FERDINAND BUISSON	VOIRON	812	184	1041	10	11,88	-1,88	84,18%		

Répartition des **M**oyens de **S**urveillance en **L**ycées et **LP**
Rentrée **2015**

N°- Nom établissement				Effectif prévisionnel			Dotation réelle	Dotation théorique	Ecart dotation	Taux de couverture	Pour info. AED 2d degré	Proposition R.2015
				D.P.	Interne	Total						
0380097Z	LCL	JEAN PREVOST	VILLARD DE LANS	299	85	402	4,5	4,97	-0,47	90,54%		
0380100C	LP	GALILEE	VIENNE	220	10	321	3,5	2,47	1,03	141,70%		
0380101D	LP	PORTES DE L'OISANS	VIZILLE	251	48	341	4	3,48	0,52	114,94%		
0381599G	LGT	DE L'EDIT	ST MAURICE L EXIL	503	0	634	3	3,64	-0,64	82,42%		
0381602K	LP	L'ODYSSEE	PONT DE CHERUY	201	0	328	3	2,32	0,68	129,31%		
0381603L	LGT	ANDRE ARGOUGES	GRENOBLE	220	209	621	5	9,25	-4,25	54,05%		
0381605N	LP	ANDRE ARGOUGES	GRENOBLE	188	174	606	9,5	8,41	1,09	112,96%		0,50
0381606P	LP	DE L'EDIT	ST MAURICE L EXIL	173	0	348	3	1,71	1,29	175,44%		
0382031B	LP	THOMAS EDISON	ECHIROLLES	77	8	252	2	1,27	0,73	157,48%		
0382099A	LPO	ROGER DESCHAUX	SASSENAGE	316	59	352	8,5	3,97	4,53	214,11%		-1,00
0382203N	LPO	PABLO NERUDA	ST MARTIN D HERES	620	5	990	5,5	5,37	0,13	102,42%		
0382270L	LGT	PIERRE DU TERRAIL	PONTCHARRA	887	33	1019	7	7,1	-0,1	98,59%		
0382271M	LP	JEAN CLAUDE AUBRY	BOURGOIN JALLIEU	515	39	641	5	5,13	-0,13	97,47%		
0382274R	LP	FRANCOISE DOLTO	FONTANIL CORNILLON	99	33	312	3	2,35	0,65	127,66%		
0382440W	LPO	LEONARD DE VINCI	VILLEFONTAINE	779	5	950	5	5,85	-0,85	85,47%		
0382780R	LGT	ARISTIDE BERGES	SEYSSINET PARISET	620	0	1009	5	5,22	-0,22	95,79%		
0382838D	LGT	LA PLEIADE	PONT DE CHERUY	593	0	867	5,5	5,23	0,27	105,16%		
0382863F	LPO	DU GRESIVAUDAN	MEYLAN	596	16	1208	6,5	6,15	0,35	105,69%		
0382895R	LPO	PHILIBERT DELORME	L ISLE D ABEAU	611	34	871	7	5,89	1,11	118,85%		
0382920T	LGT	MARIE CURIE	ECHIROLLES	681	0	1184	7	5,92	1,08	118,24%		
0383069E	LGT	CAMILLE COROT	MORESTEL	649	0	691	3,5	4,25	-0,75	82,35%		
0383119J	LGT	PIERRE BEGHIN	MOIRANS	487	0	931	5	4,5	0,5	111,11%		
0383242T	LG	EUROPOLE	GRENOBLE	295	0	461	2,5	2,37	0,13	105,49%		
0383263R	LGT	MARIE REYNOARD	VILLARD BONNOT	406	0	894	4,5	4,16	0,34	108,17%		
Total Isère				**22971**	**2429**	**34172**	**272,5**	**262,54**	**9,96**	**103,79%**	**0,00**	**0,00**

Répartition des **M**oyens de **S**urveillance en **L**ycées et **LP**
Rentrée **2015**

N°- Nom établissement				Effectif prévisionnel			Dotation réelle	Dotation théorique	Ecart dotation	Taux de couverture	Pour info. AED 2d degré	Proposition R.2015
				D.P.	Interne	Total						
0730003G	LPO	MARLIOZ	AIX LES BAINS	845	0	1057	6,5	6,03	0,47	107,79%		
0730005J	LGT	JEAN MOULIN	ALBERTVILLE	513	163	859	9	9,5	-0,5	94,74%		
0730006K	LP	LE GRAND ARC	ALBERTVILLE	207	172	470	9	7,75	1,25	116,13%		
0730012S	LP	HOTELIER	CHALLES LES EAUX	113	148	285	7	6,09	0,91	114,94%		
0730013T	LG	VAUGELAS	CHAMBERY	991	116	1187	10	11,08	-1,08	90,25%		
0730016W	LGT	MONGE	CHAMBERY	590	155	850	7	9,42	-2,42	74,31%		
0730029K	LGT	AMBROISE CROIZAT	MOUTIERS	455	355	873	13,5	15,38	-1,88	87,78%		
0730030L	LP	AMBROISE CROIZAT	MOUTIERS	197	78	321	4,5	4,27	0,23	105,39%		
0730032N	LP	LE NIVOLET	LA RAVOIRE	290	180	519	10	8,64	1,36	115,74%		
0730037U	LGT	PAUL HEROULT	ST J. DE MAURIENNE	574	100	674	6,5	7,15	-0,65	90,91%		
0730039W	LP	GENERAL FERRIE	ST MICHEL DE MAURIENNE	64	256	328	9	9,32	-0,32	96,57%		
0730043A	LPO	RENE PERRIN	UGINE	493	159	684	8,5	8,7	-0,2	97,70%		
0730050H	LP	MONGE	CHAMBERY	198	49	321	3,5	3,12	0,38	112,18%		
0730900G	LP	PAUL HEROULT	ST J. DE MAURIENNE	304	97	401	4,5	5,23	-0,73	86,04%		
0731043M	LP	LA CARDINIERE	CHAMBERY	127	91	309	4,5	4,26	0,24	105,63%		
0731248K	LGT	LOUIS ARMAND	CHAMBERY	561	185	875	12,5	10,43	2,07	119,85%		
0731249L	LP	LOUIS ARMAND	CHAMBERY	199	135	410	6	6,33	-0,33	94,79%		
0731392S	LGT	DU GRANIER	LA RAVOIRE	1023	172	1276	13,5	12,72	0,78	106,13%		
0731507S	LG	SAINT EXUPERY	BOURG ST MAURICE	208	58	305	3,5	3,53	-0,03	99,15%		
Total Savoie				**7952**	**2669**	**12004**	**148,5**	**148,95**	**-0,45**	**99,70%**	**0,00**	**0,00**

Répartition des **M**oyens de **S**urveillance en **L**ycées et **LP**
Rentrée **2015**

N°- Nom établissement				Effectif prévisionnel			Dotation réelle	Dotation théorique	Ecart dotation	Taux de couverture	Pour info. AED 2d degré	Proposition R.2015
				D.P.	Interne	Total						
0740003B	LG	C. L. BERTHOLLET	ANNECY	877	45	1172	9	7,94	1,06	113,35%		
0740005D	LGT	GABRIEL FAURE	ANNECY	890	214	1465	13	14,24	-1,24	91,29%		
0740006E	LPO	LOUIS LACHENAL	PRINGY	1031	239	1298	12	14,95	-2,95	80,27%		
0740009H	LPO	DES GLIERES	ANNEMASSE	386	4	996	6	4,29	1,71	139,86%		
0740010J	LP	LE SALEVE	ANNEMASSE	132	34	244	3,5	2,8	0,7	125,00%		
0740013M	LPO	GUILLAUME FICHET	BONNEVILLE	655	47	970	6	6,73	-0,73	89,15%		
0740014N	LP	HOTELIER F. BISE	BONNEVILLE	110	165	287	7	6,56	0,44	106,71%		
0740017S	LGT	CHARLES PONCET	CLUSES	796	80	1149	9	8,7	0,3	103,45%		
0740027C	LPO	MONT BLANC R. DAYVE	PASSY	1138	142	1369	11	12,31	-1,31	89,36%		
0740031G	LP	PORTE DES ALPES	RUMILLY	220	192	412	9	8,16	0,84	110,29%		
0740037N	LGT	MME DE STAEL	ST JULIEN GENEVOIS	787	0	845	5,5	5,17	0,33	106,38%		
0740046Y	LGT	LA VERSOIE	THONON LES BAINS	1087	110	1471	12,5	11,59	0,91	107,85%		
0740047Z	LPO	SAVOIE LEMAN	THONON LES BAINS	120	284	404	9	10,75	-1,75	83,72%		
0740051D	LPO	ANNA DE NOAILLES	EVIAN LES BAINS	675	92	869	7	7,89	-0,89	88,72%		
0740054G	LP	GERMAIN SOMMEILLER	ANNECY	192	147	519	7,5	6,87	0,63	109,17%		
0740056J	LP	LA VALLEE DE L'ARVE	CLUSES	94	53	219	3,5	3,21	0,29	109,03%		
0740059M	LP	DU CHABLAIS	THONON LES BAINS	157	27	287	3,5	2,49	1,01	140,56%		
0740062R	LP	AMEDEE GORDINI	SEYNOD	181	51	271	3,5	3,08	0,42	113,64%	0,50	
0741164N	LP	LES CARILLONS	CRAN GEVRIER	275	68	484	5,5	4,6	0,9	119,57%		
0741418P	LGT	CHARLES BAUDELAIRE	CRAN GEVRIER / ANNECY	696	66	1213	11	8,13	2,87	135,30%		-1,00
0741476C	LGT	JEAN MONNET	ANNEMASSE	870	55	1020	7,5	7,83	-0,33	95,79%		
0741532N	LGT	DE L'ALBANAIS	RUMILLY	808	0	1148	5	6,3	-1,3	79,37%		
0741669M	LPO	R. FRISON ROCHE	CHAMONIX MONT BLANC	255	151	420	6,5	6,92	-0,42	93,93%		
Total Haute-Savoie				**12432**	**2266**	**18532**	**173**	**171,51**	**1,49**	**100,87%**	**0,50**	**-1,00**

Répartition des **M**oyens de **S**urveillance en **L**ycées - **LP - EREA** **R**entrée 2015

Mesures en lycées -LP

Etablissements		Créations	Suppressions
0260116K	LP Montesquieu VALENCE		-0.50
0261505V	LPO Algoud-Laffemas VALENCE	0.50	
0380029A	LGT Les Eaux Claires GRENOBLE	1.00	
0380034F	LPO Louise Michel GRENOBLE		-0.50
0381605N	LP A. Argouges GRENOBLE	0.50	
0382099A	LPO R. Deschaux SASSENAGE		-1.00
0741018P	LGT C. Baudelaire CRAN GEVRIER		-1.00
	TOTAL	**+ 2.00**	**-3.00**

Mesures en EREA

Etablissements		Créations	Suppressions
0261034H	EREA Les Portes du Soleil MONTELIMAR	0.50	
0382107J	EREA La Bâtie CLAIX	0.50	
	TOTAL	**+1.00**	

TOTAL MESURES	**+3.00**	**-3.00**

Répartition des **M**oyens de **S**urveillance en **C**ités
Rentrée **2015**

N°Etab	Nom établissement			Effectif prévisionnel			Dotation réélle	Dotation théorique	Ecart dotation	Taux de couverture	Autres A.E.D. 2nd degré
				Demi pension	Interne	Total élèves					
0070016E	LP	HOTELIER	LARGENTIERE	45	107	153	4	4,69	-0,69	85,29%	0
0070017F	CLG	LA SEGALIERE	LARGENTIERE	235	0	242	2	2,47	-0,47	80,97%	1
	Total pour la cité			**280**	**107**	**395**	**6**	**7,16**	**-1,16**	**83,80%**	**1**
0070849K	CLG	DES DEUX VALLEES	LE CHEYLARD	203	0	265	3	2,53	0,47	118,58%	0
0071397F	LPO	LE CHEYLARD	LE CHEYLARD	305	81	433	4	4,89	-0,89	81,80%	0
	Total pour la cité			**508**	**81**	**698**	**7**	**7,42**	**-0,42**	**94,34%**	**0**
0260008T	LG	DU DIOIS	DIE	92	100	256	4	4,29	-0,29	93,24%	0
0261093X	CLG	DU DIOIS	DIE	271	24	433	5	4,86	0,14	102,88%	0
	Total pour la cité			**363**	**124**	**689**	**9**	**9,15**	**-0,15**	**98,36%**	**0**
0260006R	LPO	F. J. ARMORIN	CREST	411	27	495	4,5	3,9	0,6	115,38%	0
0261092W	CLG	F. J. ARMORIN	CREST	349	0	424	3	4,12	-1,12	72,82%	0
	Total pour la cité			**760**	**27**	**919**	**7,5**	**8,02**	**-0,52**	**93,52%**	**0**
0260015A	LGT	ALAIN BORNE	MONTELIMAR	1043	47	1225	8	8,74	-0,74	91,53%	0
0261088S	CLG	ALAIN BORNE	MONTELIMAR	430	0	569	4,5	5,39	-0,89	83,49%	0
	Total pour la cité			**1473**	**47**	**1794**	**12,5**	**14,13**	**-1,63**	**88,46%**	**0**
0260113G	LGT	LES CATALINS	MONTELIMAR	429	167	628	8,5	8,59	-0,09	98,95%	0
0260114H	LP	LES CATALINS	MONTELIMAR	313	142	601	9	8,02	0,98	112,22%	0
	Total pour la cité			**742**	**309**	**1229**	**17,5**	**16,61**	**0,89**	**105,36%**	**0**

Répartition des **M**oyens de **S**urveillance en **C**ités
Rentrée **2015**

N°Etab	Nom établissement			Effectif prévisionnel			Dotation réélle	Dotation théorique	Ecart dotation	Taux de couverture	Autres A.E.D. 2nd degré
				Demi pension	Interne	Total élèves					
0260017C	LGT	ROUMANILLE	NYONS	380	41	471	4	4,03	-0,03	99,26%	0
0261089T	CLG	RENE BARJAVEL	NYONS	618	26	703	6,5	7,95	-1,45	81,76%	0
	Total pour la cité			**998**	**67**	**1174**	**10,5**	**11,98**	**-1,48**	**87,65%**	**0**
0260019E	LPO	GUSTAVE JAUME	PIERRELATTE	806	36	1025	7,5	7,2	0,3	104,17%	0
0261090U	CLG	GUSTAVE JAUME	PIERRELATTE	117	0	263	3	2,69	0,31	111,52%	0
	Total pour la cité			**923**	**36**	**1288**	**10,5**	**9,89**	**0,61**	**106,17%**	**0**
0260022H	LG	ALBERT TRIBOULET	ROMANS SUR ISERE	968	69	1042	8,5	8,62	-0,12	98,61%	0
0261091V	CLG	ALBERT TRIBOULET	ROMANS SUR ISERE	96	0	227	2,5	2,39	0,11	104,60%	0
	Total pour la cité			**1064**	**69**	**1269**	**11**	**11,01**	**-0,01**	**99,91%**	**0**
0260034W	LG	EMILE LOUBET	VALENCE	321	4	702	3,5	3,44	0,06	101,74%	0,7
0261094Y	CLG	EMILE LOUBET	VALENCE	158	0	422	3,5	3,49	0,01	100,29%	0
	Total pour la cité			**479**	**4**	**1124**	**7**	**6,93**	**0,07**	**101,01%**	**0,7**
0260035X	LG	CAMILLE VERNET	VALENCE	566	72	759	6,5	6,5	0	100,00%	0
0261095Z	CLG	CAMILLE VERNET	VALENCE	229	0	477	4	4,09	-0,09	97,80%	0
	Total pour la cité			**795**	**72**	**1236**	**10,5**	**10,59**	**-0,09**	**99,15%**	**0**

Répartition des **M**oyens de **S**urveillance en **C**ités
Rentrée **2015**

N°Etab	Nom établissement			Effectif prévisionnel			Dotation réélle	Dotation théorique	Ecart dotation	Taux de couverture	Autres A.E.D. 2nd degré
				Demi pension	Interne	Total élèves					
0380028Z	LG	STENDHAL	GRENOBLE	196	13	500	3	2,57	0,43	116,73%	0
0382114S	CLG	STENDHAL	GRENOBLE	317	0	581	5	5,1	-0,1	98,04%	0
	Total pour la cité			**513**	**13**	**1081**	**8**	**7,67**	**0,33**	**104,30%**	**0**
0381603L	LGT	ANDRE ARGOUGES	GRENOBLE	220	209	621	5	9,25	-4,25	54,05%	0
0381605N	LP	ANDRE ARGOUGES	GRENOBLE	188	174	606	9,5	8,41	1,09	112,96%	0
	Total pour la cité			**408**	**383**	**1227**	**14,5**	**17,66**	**-3,16**	**82,11%**	**0**
0380050Y	CLG	DE L'EDIT	ST MAURICE L EXIL	217	0	615	6	5,5	0,5	109,09%	0
0381599G	LGT	DE L'EDIT	ST MAURICE L EXIL	503	0	634	3	3,64	-0,64	82,42%	0
0381606P	LP	DE L'EDIT	ST MAURICE L EXIL	173	0	348	3	1,71	1,29	175,44%	0
	Total pour la cité			**893**	**0**	**1597**	**12**	**10,85**	**1,15**	**110,60%**	**0**
0380083J	LGT	GALILEE	VIENNE	364	70	452	4,5	4,79	-0,29	93,95%	0
0380100C	LP	GALILEE	VIENNE	220	10	321	3,5	2,47	1,03	141,70%	0
	Total pour la cité			**584**	**80**	**773**	**8**	**7,26**	**0,74**	**110,19%**	**0**
0380097Z	LCL	JEAN PREVOST	VILLARD DE LANS	299	85	402	4,5	4,97	-0,47	90,54%	0
0382429J	CLG	JEAN PREVOST	VILLARD DE LANS	713	12	735	8,5	8,39	0,11	101,31%	0
	Total pour la cité			**1012**	**97**	**1137**	**13**	**13,36**	**-0,36**	**97,31%**	**0**
0380089R	LGT	PORTES DE L'OISANS	VIZILLE	743	95	884	7,5	8,17	-0,67	91,80%	0
0380101D	LP	PORTES DE L'OISANS	VIZILLE	251	48	341	4	3,48	0,52	114,94%	0
	Total pour la cité			**994**	**143**	**1225**	**11,5**	**11,65**	**-0,15**	**98,71%**	**0**

Répartition des **M**oyens de **S**urveillance en **C**ités
Rentrée **2015**

N°Etab	Nom établissement			Effectif prévisionnel			Dotation réélle	Dotation théorique	Ecart dotation	Taux de couverture	Autres A.E.D. 2nd degré
				Demi pension	Interne	Total élèves					
0383242T	LG	EUROPOLE	GRENOBLE	295	0	461	2,5	2,37	0,13	105,49%	0
0383243U	CLG	EUROPOLE	GRENOBLE	362	0	570	5,5	5,18	0,32	106,18%	0
	Total pour la cité			**657**	**0**	**1031**	**8**	**7,55**	**0,45**	**105,96%**	**0**
0730005J	LGT	JEAN MOULIN	ALBERTVILLE	513	163	859	9	9,5	-0,5	94,74%	0
0731224J	CLG	JEAN MOULIN	ALBERTVILLE	156	0	304	2,5	2,64	-0,14	94,70%	0,5
	Total pour la cité			**669**	**163**	**1163**	**11,5**	**12,14**	**-0,64**	**94,73%**	**0,5**
0731248K	LGT	LOUIS ARMAND	CHAMBERY	561	185	875	12,5	10,43	2,07	119,85%	0
0731249L	LP	LOUIS ARMAND	CHAMBERY	199	135	410	6	6,33	-0,33	94,79%	0
	Total pour la cité			**760**	**320**	**1285**	**18,5**	**16,76**	**1,74**	**110,38%**	**0**
0730016W	LGT	MONGE	CHAMBERY	590	155	850	7	9,42	-2,42	74,31%	0
0730050H	LP	MONGE	CHAMBERY	198	49	321	3,5	3,12	0,38	112,18%	0
	Total pour la cité			**788**	**204**	**1171**	**10,5**	**12,54**	**-2,04**	**83,73%**	**0**
0730029K	LGT	A. CROIZAT	MOUTIERS	455	355	873	13,5	15,38	-1,88	87,78%	0
0730030L	LP	A. CROIZAT	MOUTIERS	197	78	321	4,5	4,27	0,23	105,39%	0
	Total pour la cité			**652**	**433**	**1194**	**18**	**19,65**	**-1,65**	**91,60%**	**0**
0730037U	LGT	PAUL HEROULT	ST J. DE MAURIENNE	574	100	674	6,5	7,15	-0,65	90,91%	0
0730900G	LP	PAUL HEROULT	ST J. DE MAURIENNE	304	97	401	4,5	5,23	-0,73	86,04%	0
	Total pour la cité			**878**	**197**	**1075**	**11**	**12,38**	**-1,38**	**88,85%**	**0**

Répartition des **M**oyens de **S**urveillance en **C**ités
Rentrée **2015**

N°Etab	Nom établissement			Effectif prévisionnel			Dotation réélle	Dotation théorique	Ecart dotation	Taux de couverture	Autres A.E.D. 2nd degré
				Demi pension	Interne	Total élèves					
0730009N	CLG	SAINT EXUPERY	BOURG ST MAURICE	433	174	785	12	12,4	-0,4	96,77%	0
0731507S	LG	SAINT EXUPERY	BOURG ST MAURICE	208	58	305	3,5	3,53	-0,03	99,15%	0
	Total pour la cité			**641**	**232**	**1090**	**15,5**	**15,93**	**-0,43**	**97,30%**	**0**
0741116L	CLG	R. FRISON ROCHE	CHAMONIX MT BLANC	553	14	576	5	6,75	-1,75	74,07%	0
0741669M	LPO	R. FRISON ROCHE	CHAMONIX MT BLANC	255	151	420	6,5	6,92	-0,42	93,93%	0
	Total pour la cité			**808**	**165**	**996**	**11,5**	**13,67**	**-2,17**	**84,13%**	**0**

Enseignement d’exploration ICN au titre d’expérimentation

Evolution des **S**tructures **P**édagogiques

Rentrée 2015 - Public

Dans le cadre de la réflexion nationale sur le numérique, il est projeté la création d'un nouvel enseignement d'exploration à la rentrée 2016, intitulé « Informatique et création numérique ».

Les académies sont d'ores et déjà invitées à expérimenter cet enseignement dès la rentrée 2015.

Il existe dans l'académie de Grenoble une expérimentation débutée en septembre 2010 d'un enseignement d'exploration « Informatique et société numérique » . Toutefois, seuls sept établissements publics proposent cet enseignement d'exploration expérimental.

Compte tenu des enjeux, il convient de donner une ampleur plus importante à l'expérimentation de cet enseignement. Il est proposé de reconduire les sept expérimentations actuelles et d'étendre ladite expérimentation à un ou deux établissements par bassin, voire davantage selon l'importance du bassin.

Les établissements souhaitant participer à cette expérimentation ont fait acte de candidature.

La liste des établissements proposés pour une expérimentation ICN dès la rentrée 2015 a fait l'objet d'un examen par la commission de sélection des candidatures qui s'est tenue le 28 mai 2015.

Enseignement d'Exploration <u>à titre expérimental</u>

Informatique et Création Numérique

<u>Etablissements retenus pour la rentrée 2015</u>

BASSINS	ETABLISSEMENTS		Avis commission
DROME ARDECHE VERTE	LPO Boissy d'Anglas	ANNONAY	Favorable
ARDECHE MERIDIONALE	LPO Astier	AUBENAS	Favorable
DROME ARDECHE CENTRE	LGT Les Trois Sources	BOURG LES VALENCE	Favorable
	LPO Algoud - Laffemas	VALENCE	Favorable
DROME DES COLLINES - ROYANS - VERCORS	LPO du Dauphiné	ROMANS	Favorable
	LG Albert Triboulet	ROMANS	Favorable
SUD DROME	LGT Alain Borne	MONTELIMAR	Favorable
	LGT Les Catalins	MONTELIMAR	Favorable
CENTRE ISERE	LPO Edouard Herriot	VOIRON	Favorable
	LPO Ferdinand Buisson	VOIRON	Favorable
ISERE RHODANIENNE - BIEVRE - VALLOIRE	LPO Ella Fitzgerald	ST ROMAIN EN GAL	Favorable
	LGT Galilée	VIENNE	Favorable
NORD ISERE	LGT l'Oiselet	BOURGOIN JALLIEU	Favorable
	LPO Léonard de Vinci	VILLEFONTAINE	Favorable
BASSIN GRENOBLOIS	LG Champollion	GRENOBLE	Favorable
	LGT Les Eaux Claires	GRENOBLE	Favorable
	LPO Vaucanson	GRENOBLE	Favorable
	LGT Aristide Berges	SEYSSINET PARISET	Favorable
	LGT Portes de l'Oisans	VIZILLE	Favorable
	LPO du Grésivaudan	MEYLAN	Favorable
	LGT Pierre du Terrail	PONTCHARRA	Favorable
ALBERTVILLE TARENTAISE VANOISE	LG Bourg St Maurice	BOURG ST MAURICE	Favorable
	LPO René Perrin	UGINE	Favorable
ESPACE METROPOLE SAVOIE AVANT PAYS SAVOYARD CHARTREUSE	LPO Marlioz	AIX LES BAINS	Favorable
	LGT Monge	CHAMBERY	Favorable
	LG Vaugelas	CHAMBERY	Favorable
MAURIENNE	LGT Paul Héroult	ST JEAN DE MAURIENNE	Favorable
ALBANAIS - BASSIN ANNECIEN - USSES et BORNES	LGT Charles Baudelaire	CRAN GEVRIER	Favorable
	LGT de l'Albanais	RUMILLY	Favorable
GENEVOIS - HAUT SAVOYARD	LPO des Glières	ANNEMASSE	Favorable (en réseau avec J. Monnet)
	LGT Jean Monnet	ANNEMASSE	Favorable (en réseau avec Les Glières)
	LGT Mme de Staël	ST J. EN GENEVOIS	Favorable
FAUCIGNY - PAYS DU MONT BLANC	LGT Charles Poncet	CLUSES	Favorable
CHABLAIS	LGT La Versoie	THONON LES BAINS	Favorable

III – Présentation de la stratégie de la formation de l’académie de Grenoble

Une nouvelle stratégie de formation pour l'académie de Grenoble

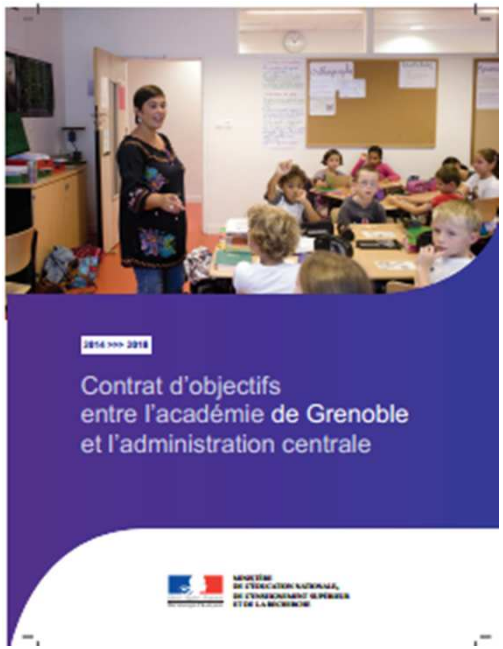

« faire de la formation
un levier de changement »

Une nouvelle stratégie de formation pour l'académie de Grenoble

1. **Les enjeux**
2. Une formation en contexte
3. La déclinaison de la politique académique
4. La mise en œuvre opérationnelle

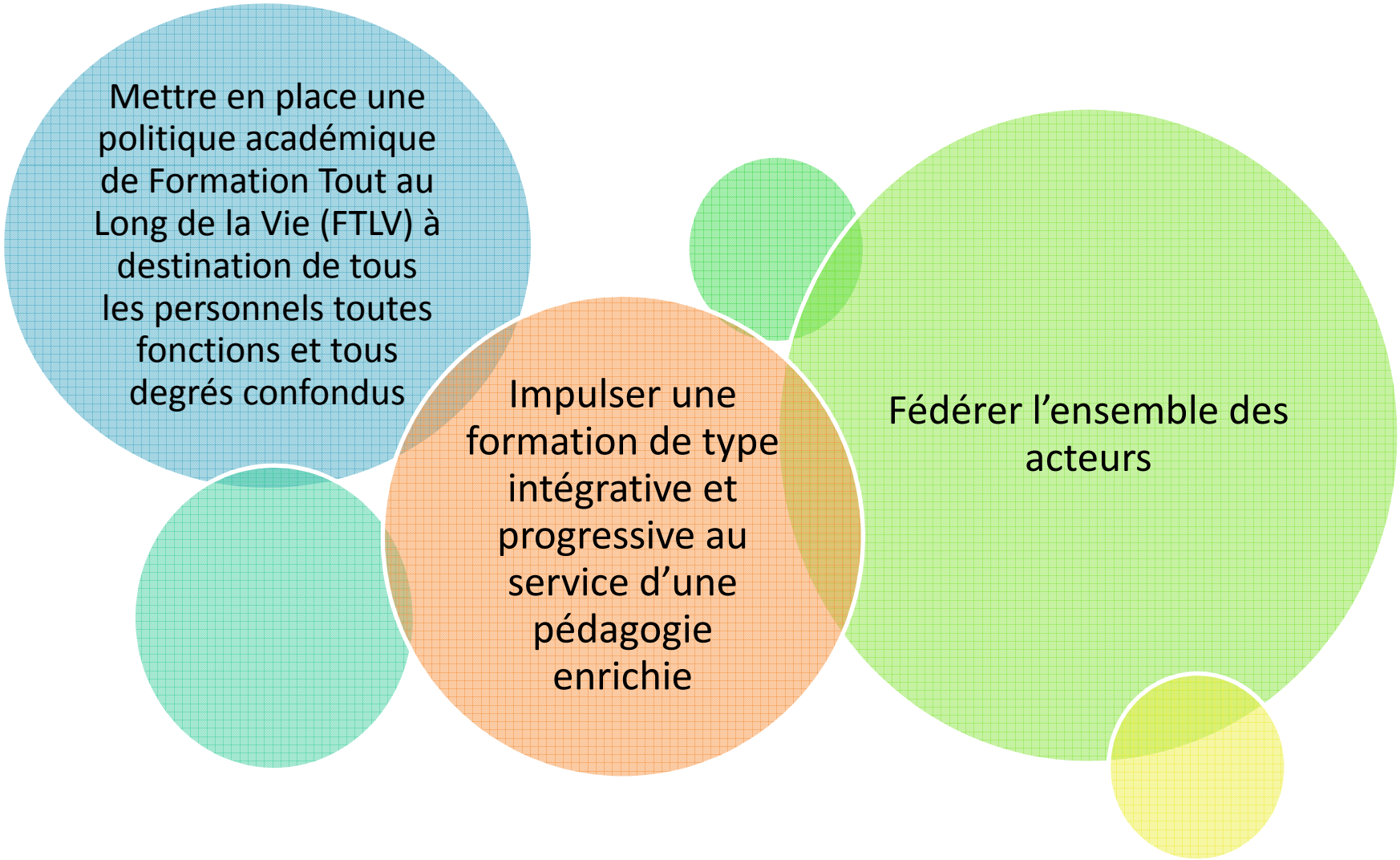
Mettre en place une politique académique de Formation Tout au Long de la Vie (FTLV) à destination de tous les personnels toutes fonctions et tous degrés confondus
Impulser une formation de type intégrative et progressive au service d'une pédagogie enrichie
Fédérer l'ensemble des acteurs

Les enjeux

Mettre en place une politique académique de FTLV à destination de tous les personnels

Il est nécessaire d'assurer un rapport positif des personnels à la formation.

Formation continue → Professionnalisation Développement professionnel

- Acquisition des compétences liées à l'emploi
- Adaptation aux évolutions prévisibles du métier
- Partage de valeurs communes
- Acquisition de nouvelles compétences
- Acquisition d'une posture réflexive, d'une logique de l'action/création

Fédérer l'ensemble des acteurs

Les universités, les laboratoires de recherche

L'ESPE

Le niveau académique

Les écoles et établissements au coeur

Favoriser une formation de type intégrative et progressive

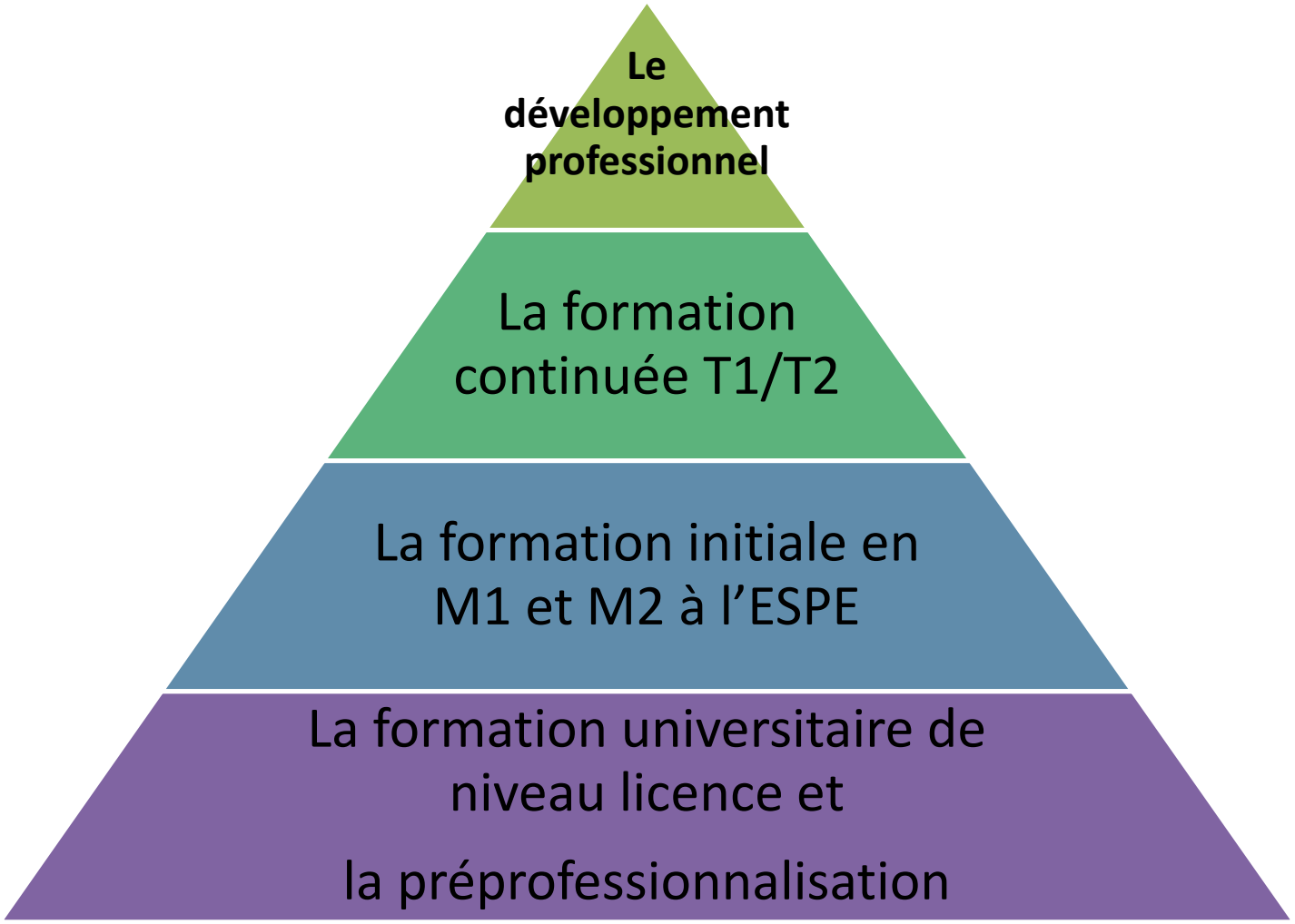

Une formation tout au long de la vie

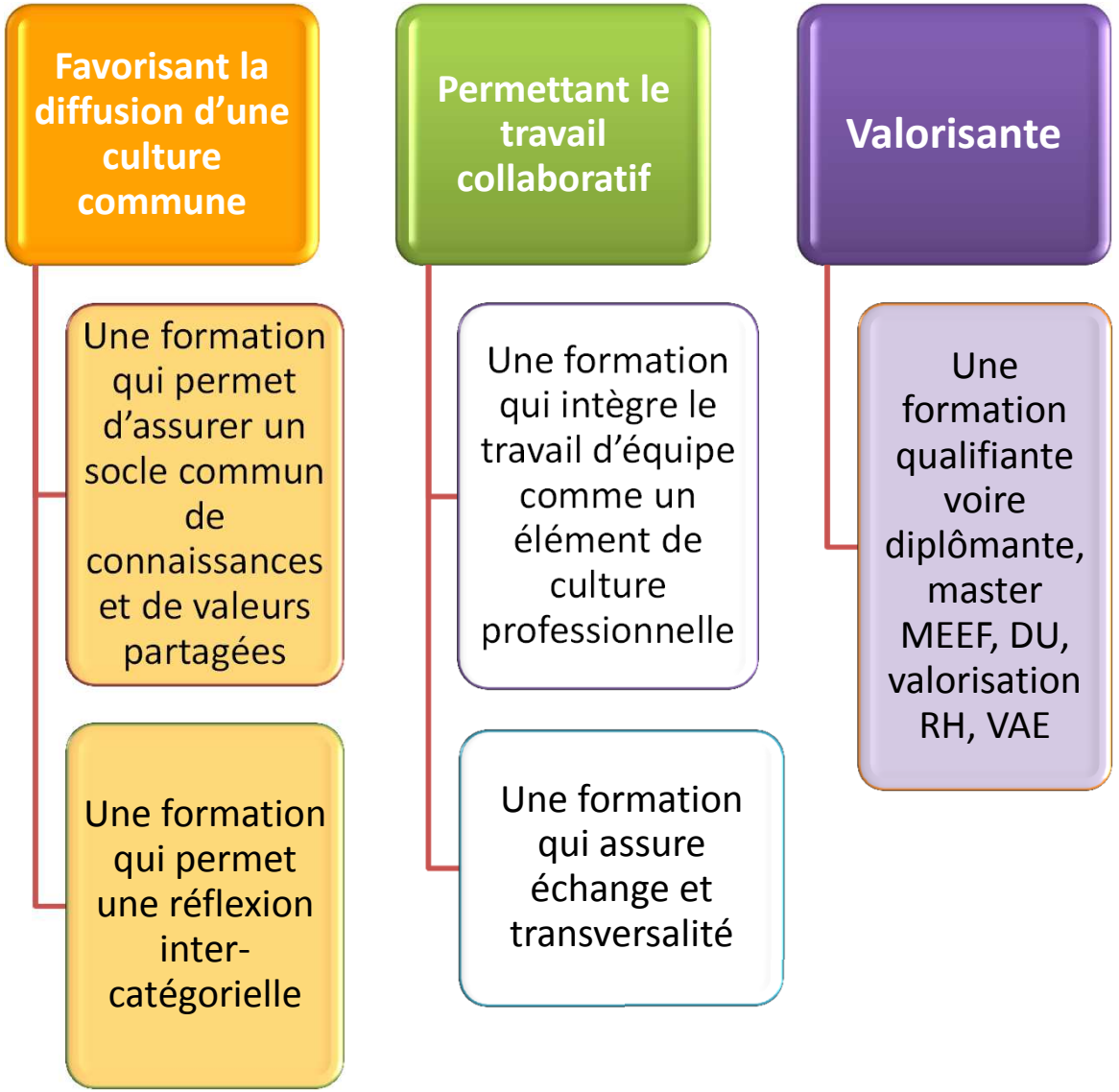

Une formation fondée sur
l'acquisition de compétences

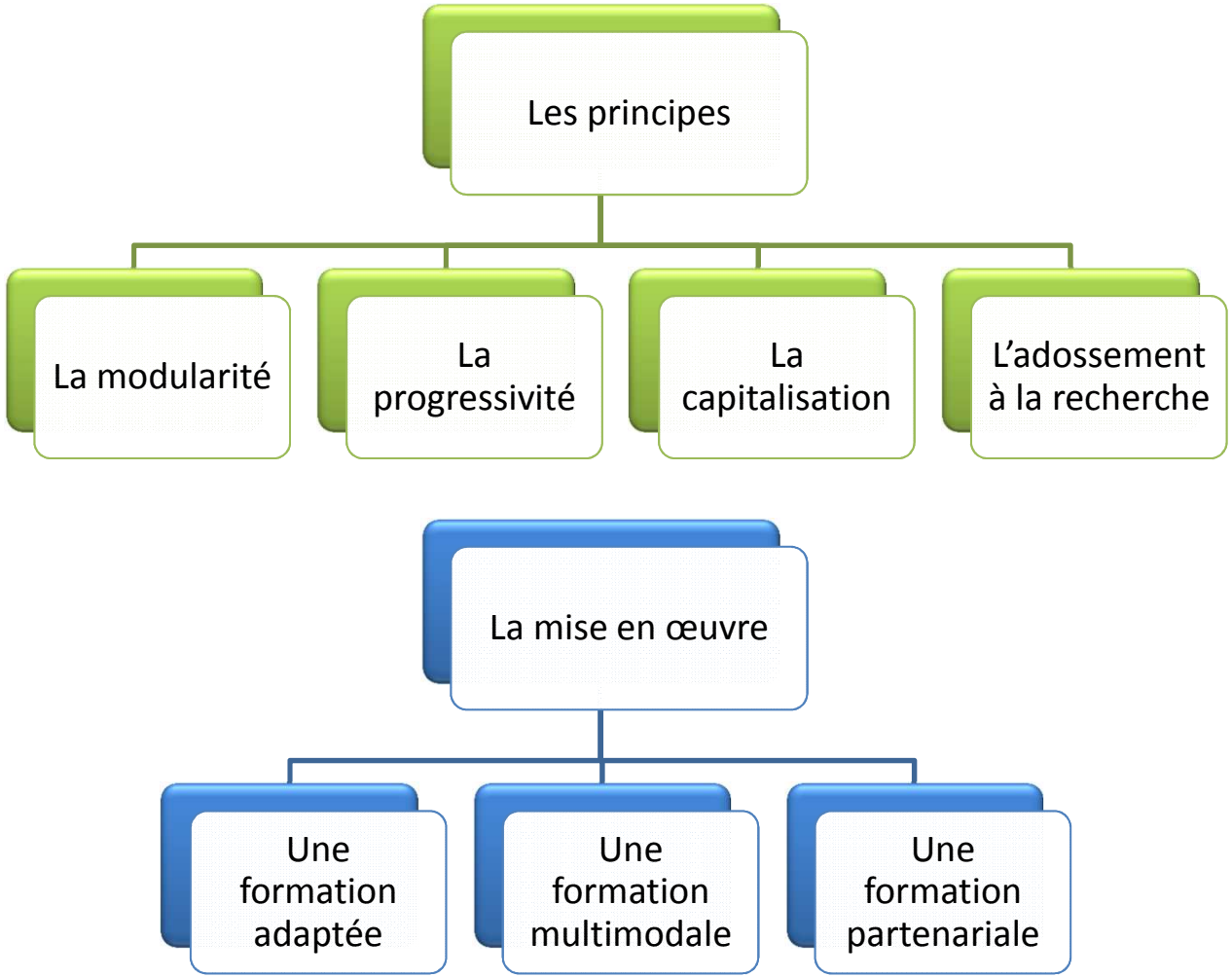

Une nouvelle stratégie de formation pour l'académie de Grenoble

1. Les enjeux
2. **Une formation en contexte**
3. La déclinaison de la politique académique
4. La mise en œuvre opérationnelle

Une formation en contexte, adaptée et cohérente, qui prend en compte

1. La politique (nationale et académique)
2. Les problématiques liées aux conditions d'exercice et au contexte local
3. Les besoins propres à chaque personnel

Une formation qui se décline en contexte

Elle prend en compte des spécificités

- **Liées au territoire**
  - à l'échelle de l'académie
  - à l'échelle du département
  - à l'échelle d'un groupe lycée, collège, école
  - à l'échelle de l'établissement
- **Liées aux besoins des personnels**

Elle agit de manière transverse

Elle prend en compte les besoins des unités apprenantes

- Parcours déclinables pour les cadres, le premier degré, le second degré, la vie scolaire, les services de soutien à la politique éducative
- Parcours inter- catégoriels ou transversaux

Une nouvelle stratégie de formation pour l'académie de Grenoble

1. Les enjeux
2. Une formation en contexte
3. **La déclinaison de la politique académique**
4. La mise en œuvre opérationnelle

1 Une formation facilitant la déclinaison de la politique nationale et académique

Partager des éléments de culture commune

S'approprier les éléments indispensables à tous les personnels pour constituer des communautés d'apprenants

Lesquels ?

Développer les pratiques inclusives	Considérer l'hétérogénéité des publics	Transformer les pratiques et les usages à l'aide de l'innovation et du numérique	Construire la continuité des parcours

1 Une formation facilitant la déclinaison de la politique nationale et académique

Comment ?

En formant des personnes ressources autour de ces thématiques

En favorisant l'accès à tous les personnels

En facilitant l'accès à des ressources multiples

2 Une formation en lien avec le contexte local et les conditions d'exercice

Comment identifier et répondre aux besoins ?

À l'initiative de l'institution

En s'appuyant sur :

- Le contrat d'objectifs et le DGP
- Les projets d'école et les évaluations d'école

Formation formalisée et validée lors :

- du conseil de contractualisation
- d'un conseil d'IEN dédié

Formation coordonnée au niveau académique :

- pour mutualiser les ressources
- pour recenser les besoins et combler les manques

À l'initiative des établissements

En recensant les besoins identifiés par les acteurs de terrain

Formation coordonnée au niveau académique :

- En envisageant la possibilité de regrouper des équipes
- En recensant, en créant les potentiels et les richesses locales en termes de formation
- En pensant un accompagnement sur 3 ans

3 Une formation qui prenne en compte les besoins de chaque individu et permette le développement professionnel

Un principe fondé sur une compétence commune à tous les personnels

La responsabilisation et l'engagement de chaque personnel vis-à-vis de la formation				
S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel	Compléter et actualiser ses connaissances scientifiques, didactiques et pédagogiques	Se tenir informé des acquis de la recherche afin de pouvoir s'engager dans des projets et des démarches d'innovation pédagogique visant à l'amélioration des pratiques	Réfléchir sur sa pratique - seul et entre pairs - et réinvestir les résultats de sa réflexion dans l'action	Identifier ses besoins de formation et mettre en œuvre les moyens de développer ses compétences en utilisant les ressources disponibles

3 Une formation qui prenne en compte les besoins de chaque individu et permette le développement professionnel

L'expression des besoins

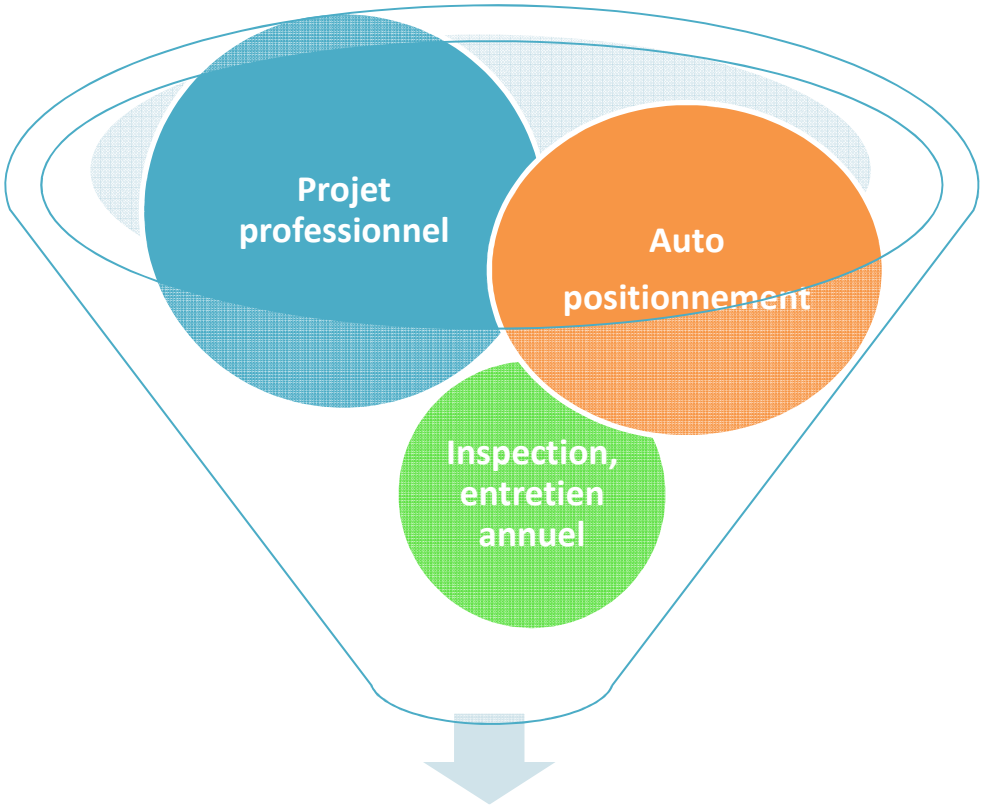

Expression des besoins de formation

3 Une formation qui prenne en compte les besoins de chaque individu et permette le développement professionnel

Une formation renforçant les compétences

- Reposant sur une démarche progressive pluriannuelle
- Responsabilisant les personnels et permettant le réinvestissement professionnel

Une formation permettant la promotion

- Accompagnant le parcours professionnel
- Assurant qualification, certification et diplomation

3 Une formation qui prenne en compte les besoins de chaque individu et permette le développement professionnel

Une formation d'initiative individuelle

- Une information renforcée
- En lien avec les universités
- Un appui sur des ressources en ligne

Une nouvelle stratégie de formation pour l'académie de Grenoble

1. Les enjeux
2. Une formation en contexte
3. La déclinaison de la politique académique
4. **Pilotage et mise en œuvre opérationnelle**

Nouvelle organisation de la cellule FTLV

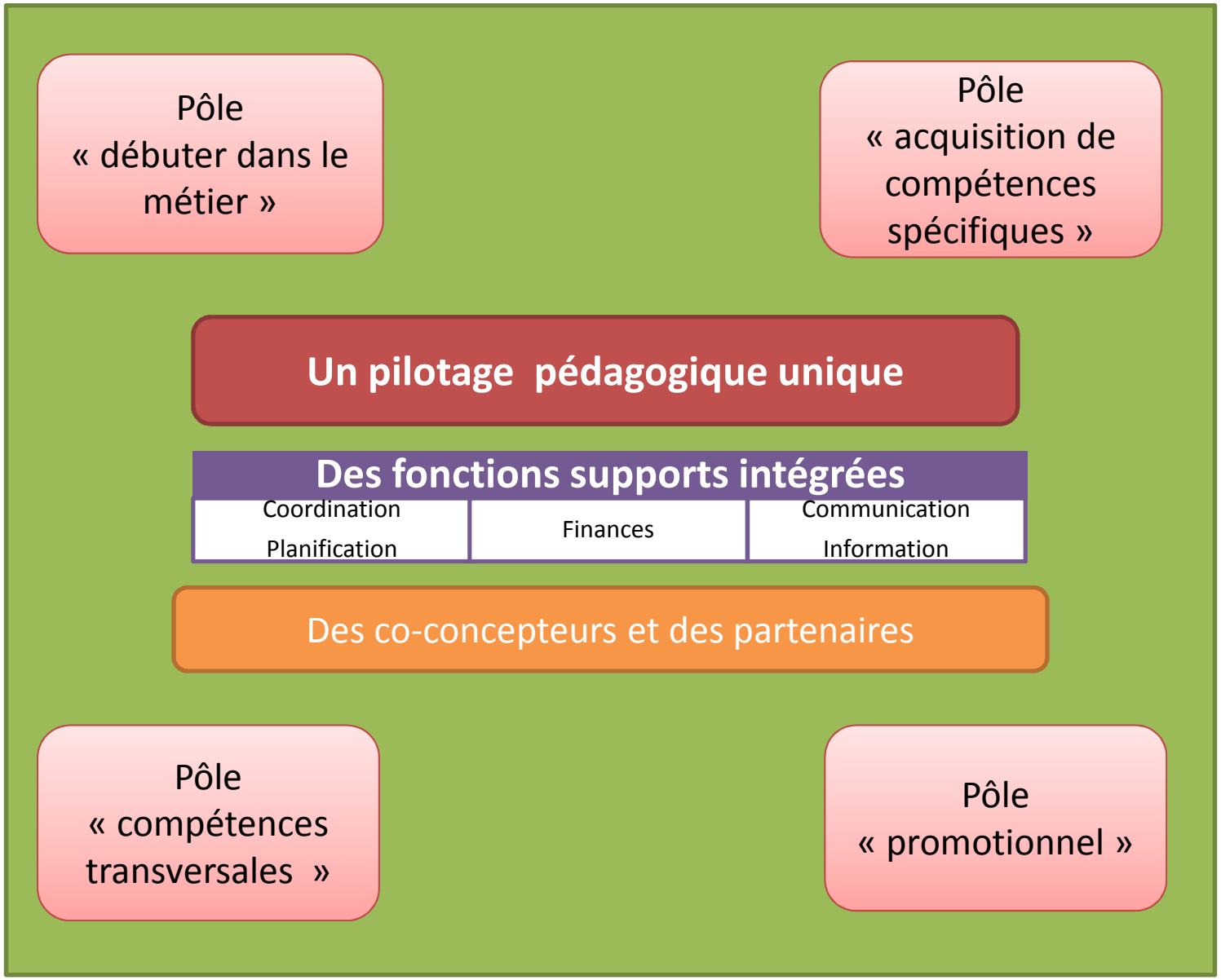

Une mise en œuvre qui repose sur

Des principes

Des modèles de parcours

Des priorités académiques

Annexes

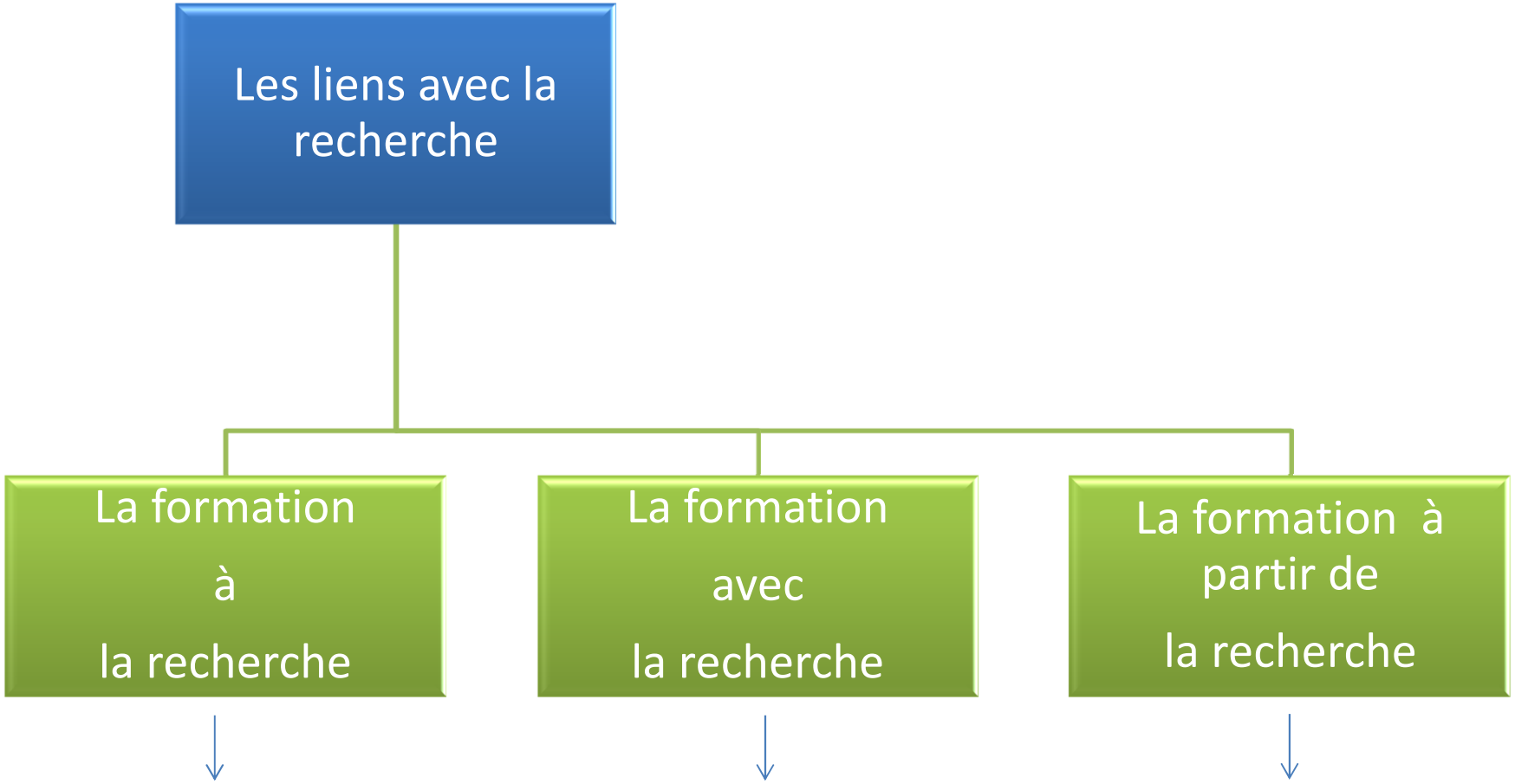
Les liens avec la recherche
La formation à la recherche
La formation avec la recherche
La formation à partir de la recherche
Favoriser la disposition à la recherche : être en « veille » sur les connaissances et les processus de recherche
S'intégrer dans des réseaux d'acteurs permettant de faire le lien avec la recherche, permettant l'encadrement des mémoires…
Transférer, intégrer, diffuser, expérimenter des éléments de recherche
Produire des ressources pour médiatiser

Un exemple : le projet Apprenance

Comment promouvoir la réussite scolaire des élèves les plus vulnérables par la transformation des pratiques professionnelles ?

La recherche :

- Fournit des idées
- Impulse et structure les réflexions
- Développe les capacités et les outils d'action
- Valide et évalue les expérimentations

Les territoires :

- Communauté professionnelle solidaire et dynamique permettant la controverse
- Développement professionnel valorisant
- Expérimentations mutualisées
- Espaces d'analyse du travail en collectif
- Acuité réflexive

La formation :

- Analyser des corpus vidéo situés
- Comprendre pourquoi les formats d'enseignements ne permettent pas à tous les élèves de rencontrer les mêmes savoirs
- Accompagner l'expérimentation et les transformations

Un exemple : l'accompagnement des EREA

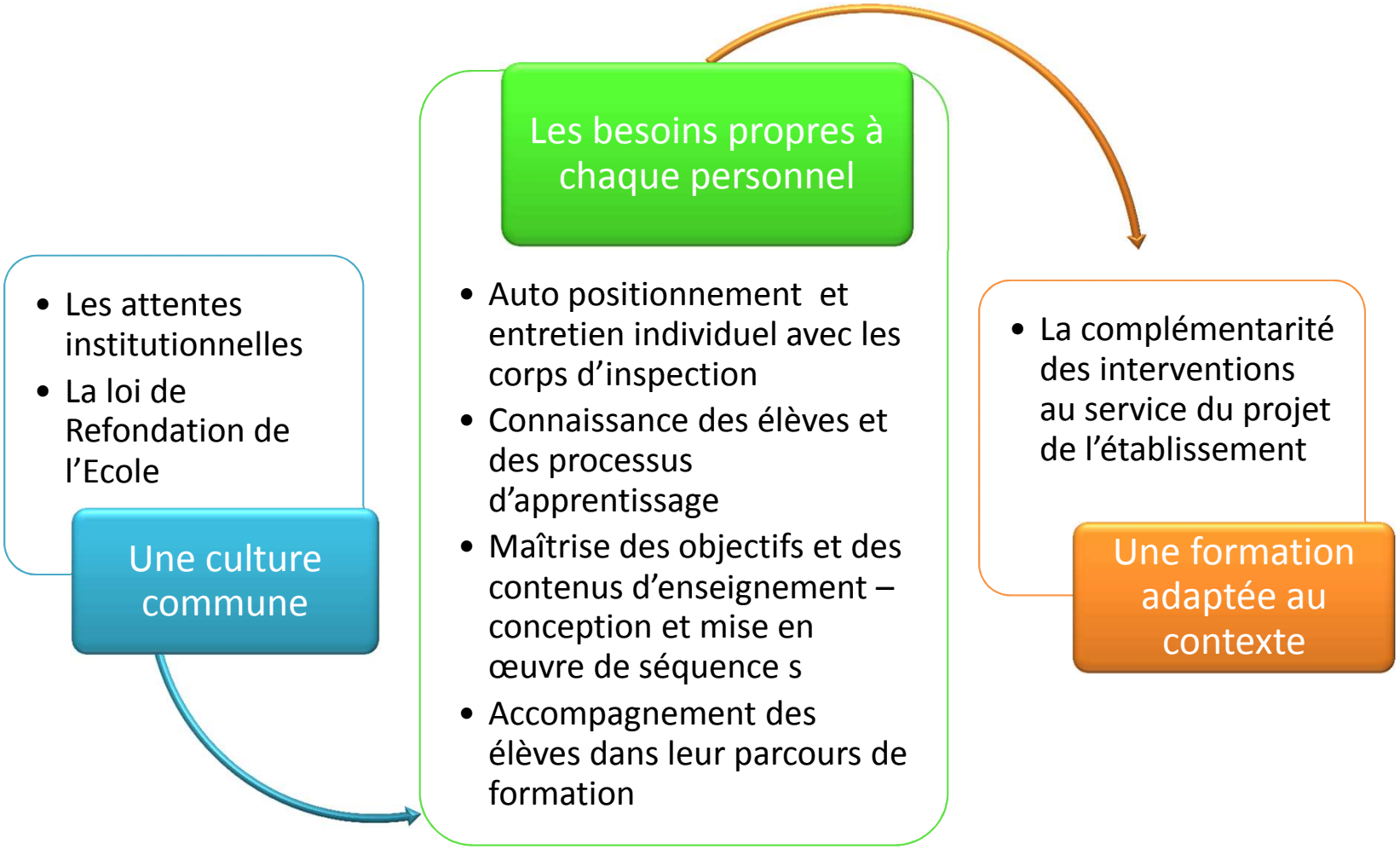

Un exemple :
Enjeux, valeurs et connaissance du système éducatif

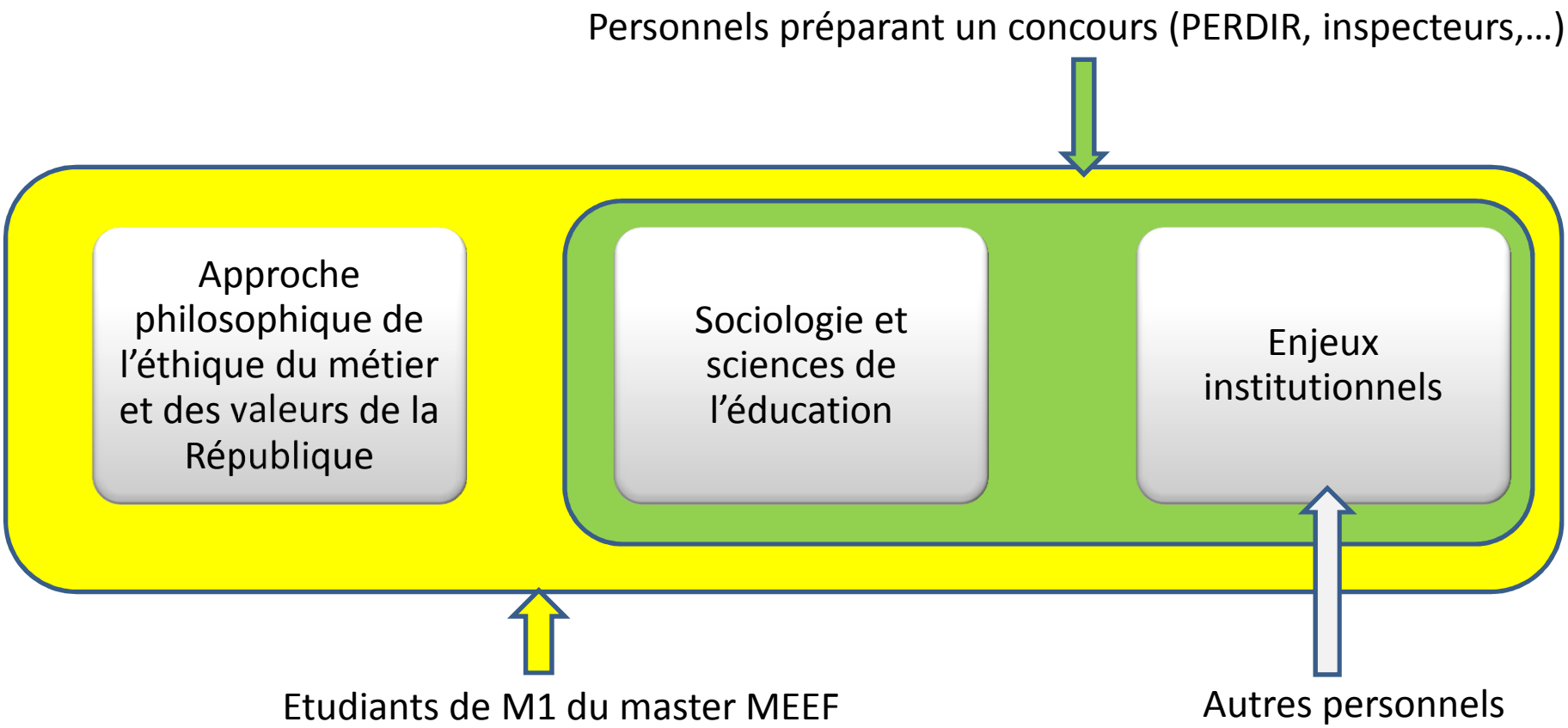

Un exemple : Les plans de circonscription

	Identification des besoins	Coordination			
Culture commune	Niveau académique	COPIL FTLV		Formation définie au niveau académique ou départemental mais coordonnée au niveau du comité d'orientation	Ces dispositifs, ressources, outils viendront alimenter les plans de circonscriptions
Contexte local	IEN : évaluations d'école, projets d'école…	Conseil d'IEN dédié →	COPIL FTLV	Formation définie au niveau départemental	Les circonscriptions pourront à la fois concevoir leurs propres dispositifs, participer à la conception de dispositifs mutualisés, utiliser des dispositifs ou des outils mutualisés …
Besoins propres à chaque personnel	IEN : inspections, autoposition--nements,…			Formation définie au niveau académique ou départemental mais coordonnée au niveau du comité d'orientation	Ces dispositifs, ressources, outils viendront alimenter les plans de circonscriptions

IV – Point d’information sur l’organisation des académies de la future région Auvergne – Rhône-Alpes

Un point sera fait lors de la séance

V – Carte des CIO de l’académie de Grenoble

Les CIO de l'académie de GRENOBLE - Situation actuelle

2014/2015

IDENTIFICATION DES SITES					Activité		Postes (ETP)		
Département	**Nom / désignation de l'ERP**	antenne **A** / collectivité **C** / **E** Etat	Nb d'établissements (Pu+Pr)	Nb d'élèves (Pu+Pr)	public reçu (entretiens de conseil) *soclarisé*	*non scolarisé*	Dir CIO	COP	Administratifs
07	CIO Annonay	C	14	8 846	1071	514	1	3	1,5
07	CIO Tournon Sur Rhone (Antenne d'Annonay)	A+C	8	3 634				2	1
07	CIO Privas	C	17	6 949	669	184	1	4	2
26	CIO Valence	C	33	18 215	1 947	924	1	11	3
07	CIO aubenas	E	22	8 803	554	191	1	4	2
26	CIO Montélimar	E	21	11 638	1 146	557	1	7	2,5
26	CIO Romans	*E*	*27*	*12 758*	1 449	571	1	7	2,5
38	CIO Bourgoin	E	33	23 196	1 674	990	1	11	2
38	CIO Pont-de-Cheruy (Antenne de Bourgoin)	A+E	8	4 383				3	1
38	CIO Coublevie - Voiron	E	30	15 501	1 207	348	1	7	2
38	CIO Saint Marcellin (Antenne de Coublevie)	A+E	5	2 859				2	1
38	CIO Grenoble Olympique (location-région propriétaire)	E	49	28 384	2 283	1 369	1	20	3
38	CIO Eaux Claires	E	27	14 265	889	302	1	11	2,5
38	CIO Saint-Martin-d'Hères	E	16	9 749	533	204	1	7	2
38	CIO de Vienne	E	23	14 068	747	505	1	7	2,5
73	CIO d'Albertville	E	22	9 681	464	246	1	6	2
73	CIO de Chambéry	E	45	23 320	1 014	543	1	13	3
73	CIO de St Jean de Mne	E	9	3 444	232	46	1	3	1
74	CIO Annecy	E	39	26 706	2 014	724	1	12	3
74	CIO ANNEMASSE	E	42	23 762	1 013	990	1	11	2
74	CIO CLUSES	E	31	16 666	938	813	1	8	2
							18	**159**	**43,5**

Les CIO de l'académie de GRENOBLE - Cible rentrée 2016

IDENTIFICATION DES SITES			Postes (ETP)		
		antenne **A** / collectivité **C** / **E** Etat	Dir CIO	COP	Administratifs
07	CIO Annonay	C			
07	CIO Tournon Sur Rhone (Antenne d'Annonay)	A+C			
07	CIO Privas	C			
26	CIO Valence	C			
07	CIO aubenas	E			
26	CIO Montélimar	E			
26	CIO Romans	*E*			
38	CIO Bourgoin	E			
38	CIO Coublevie - Voiron	E			
38	CIO Grenoble Olympique (location- région propriétaire)	E			
38	CIO Eaux Claires	E			
38	CIO Saint-Martin-d'Hères	E			
38	CIO de Vienne	E			
73	CIO d'Albertville	E			
73	CIO de Chambéry	E			
73	CIO de St Jean de Mne	E			
74	CIO Annecy	E			
74	CIO ANNEMASSE	E			
74	CIO CLUSES	E			
			18	**159**	**43,5**

VI – Progression indiciaire des personnels contractuels administratifs

Les documents seront transmis ultérieurement

VII – Bilan social académique

Document en annexe

VIII – Exécution des BOP académiques 2014 et présentation des BOP académiques 2015 : titre 2 et hors titre 2

LE BUDGET OPERATIONNEL DE PROGRAMME 140 - 1er DEGRE PUBLIC

I – LA MASSE SALARIALE (TITRE 2)

L'académie a consommé en 2014 près de 924 millions d'euros au titre de la masse salariale.

Le BOP initial pour 2015 s'élève à 932.7 millions d'euros après déduction de la réserve de précaution de 0,5%. Le budget notifié intègre, entre autres :

- Le réajustement des dotations au titre de la rémunération des étudiants contractuels admissibles,
- L'extension en année pleine des mesures de rentrée 2014,
- L'extension en année pleine des mesures catégorielles 2014 :
  - ✓ L'indemnité des maîtres formateurs des personnels enseignants stagiaires
  - ✓ La majoration de l'ISS des directeurs d'écoles
  - ✓ L'indemnité des conseillers pédagogiques du 1er degré
- Un transfert d'emplois (CNED) au 1er janvier 2015 et
- Les mesures d'emplois de la rentrée 2015 (y compris les nouveaux stagiaires).

II – LE PLAFOND D'EMPLOIS

Le plafond d'emplois pour l'exercice 2015 est de 15 938.5 ETPA, dont les créations d'emplois au 1er septembre 2015 :

- 10 ETP d'enseignants,
- 138 ETP au titre des nouveaux stagiaires

III – LES CREDITS DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION (HORS TITRE 2)

Pour les crédits de fonctionnement (hors titre 2), l'intégralité des crédits a été consommée (1.1 M d'€). Les dépenses 2014 faites au titre du SMA (243 471€) ont été compensées par fongibilité asymétrique.

L'augmentation du BOP initial 2015 de 4,4% par rapport à 2014 vise à renforcer la formation continue notamment des enseignants affectés dans les écoles relevant de l'éducation prioritaire.
Il est à noter que les restes à payer des déplacements sont en baisse : de l'ordre de 120 000 en 2013 (report de 2012), et de 60 000 sur l'exercice 2014.

BUDGET OPERATIONNEL DE PROGRAMME 0140 PREMIER DEGRE PUBLIC

Masse Salariale - Titre 2

En euros	Notification BOP initial 2015 *	Consommation 2014
Enseignants du 1er degré		
Rémunérations principales des titulaires (y/c indemnités pour congés de formation)	470 699 694	467 884 398
Rémunération des contractuels	0	491 085
Heures supplémentaires	1 254 027	929 803
Indemnités	19 827 324	19 650 522
Rémunération des étudiants de Master admissibles contractuels	0	2 738 592
Personnels d'inspection		
Rémunérations principales	3 093 381	3 065 925
Indemnités	675 701	702 586
Assistants étrangers (7 et 9 mois)	462 381	394 900
Intervenants extérieurs en langues vivantes	219 610	0
Chômage - Indemnités de licenciement	78 760	40 620
Rémunération des agents participant à titre accessoire à des activités de formation	123 136	65 133
CLD	2 629 234	2 587 010
Autres cotisations sociales	77 280 070	77 725 693
Prestations sociales (et prestations familiales pour les DOM)	810 968	820 389
S/TOTAL hors CAS Pensions	**577 154 286**	**577 096 656**
CAS Pensions (y/c ATI)	355 518 014	346 690 133
TOTAL TITRE 2	**932 672 300**	**923 786 789**

** après retrait de la réserve de précaution*

Plafond d'emplois 2015 en ETPA

Enseignants du 1er degré	15 295,8
Assistants étrangers	36,0
Intervenants extérieurs	18,0
Enseignants du second degré	10,0
Personnels d'encadrement	70,0
PEST	486,7
Congés formation	22,0
Total	**15 938,5**

Crédits de fonctionnement et d'intervention hors titre 2

	BOP initial 2015	Consommation 2014*
Crédits pédagogiques	**70 000**	**63 936**
Frais de déplacement	**555 485**	**565 031**
Formation continue des enseignants	**540 000**	**543 346**
TOTAL Hors Titre 2	**1 165 485**	**1 172 313**

**hors 243 471€ de SMA*

LE BUDGET OPERATIONNEL DE PROGRAMME 141 - 2nd DEGRE PUBLIC

I – LA MASSE SALARIALE (TITRE 2)

L'académie a consommé en 2014 près de 1,388 milliards d'euros au titre de la masse salariale.

Le BOP initial pour 2015 s'élève à 1,390 milliards d'euros après déduction de la réserve de précaution de 0,5%. Le budget notifié intègre, entre autres :

- Le réajustement des dotations au titre de la rémunération des étudiants contractuels admissibles,
- L'extension en année pleine des mesures de rentrée 2014,
- L'extension en année pleine des mesures catégorielles 2014 :
  - ✓ La revalorisation indiciaire des personnels IATSS
  - ✓ L'indemnité de formateur académique
- L'extension en année pleine de la mesure en HS correspondant au dégel de 1000 ETP en mesure nationale (1 033 737€)
- La mesure bas salaires : revalorisation du SMIC au 1er janvier 2015
- Le transfert d'HS et indemnités (ex IFIC/ECLAIR) vers la nouvelle indemnité pour missions particulières (IMP), (1 753 949€),
- Les mesures de rentrée 2015 et
- Un ajustement en emplois (CNED) au 1er janvier 2015.

II – LE PLAFOND D'EMPLOIS

Le plafond d'emplois pour l'exercice 2015 est de 20 973.8 ETPA, dont les créations d'emplois au 1er septembre 2015 :

- 140 ETP d'enseignants
- 3 ETP de personnels de direction
- Les emplois de stagiaires 2015-2016 seront notifiés ultérieurement en BOP modificatif.

III – LES CREDITS DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION (HORS TITRE 2)

Concernant les crédits hors titre 2, ce programme supporte majoritairement les dépenses pédagogiques aux établissements (manuels scolaires, droits de reprographie ...), les frais de déplacements (des itinérants, des enseignants en service partagé) et la formation. Comme pour les années précédentes, l'utilisation des crédits a été optimale : aucun crédit non utilisé.

Le BOP initial 2015 est en baisse de 1% par rapport au BOP initial 2014. La structure des dépenses est donc maintenue sur le même périmètre.

BUDGET OPERATIONNEL DE PROGRAMME 0141 SECOND DEGRE PUBLIC

Masse Salariale - Titre 2

En euros	Notification BOP initial 2015 *	Consommation 2014
Personnels d'enseignement et d'orientation du 2nd degré (titulaires et non-titulaires)		
Rémunérations principales des titulaires (y/c indemnités pour congés de formation)	575 466 956	575 446 396
Rémunération des contractuels (y/c suppléants)	19 743 793	21 463 578
Vacations 200h	5 528 817	18 212
Indemnités	42 932 953	44 717 297
Heures supplémentaires et vacations d'enseignement (hors vacations 200h)	43 564 204	46 365 616
Rémunération des étudiants de Master admissibles contractuels	0	2 220 273
Loi TEPA	0	12 083
Indémnités au titre des décrets du 20 août 2014	1 745 179	0
Personnels d'inspection et de direction		
Rémunérations principales (y/c indemnités pour congés de formation)	33 026 099	33 535 086
Indemnités	3 803 619	4 078 326
Personnels administratifs des EPLE, ATOS des CIO et personnels de laboratoire des EPLE		
Rémunérations principales (y/c indemnités pour congés de formation)	40 319 399	38 966 066
Rémunération des contractuels (y/c suppléants) / Vacations ATOS-labo.	1 159 725	2 371 348
Indemnités	6 906 407	7 401 955
Assistants étrangers de langues vivantes	1 412 394	1 251 288
"mission de lutte contre le décrochage scolaire" (MLDS)	1 006 322	1 175 404
Chômage - Indemnités de licenciement	1 997 255	2 380 858
Rémunération des agents participant à titre accessoire à des activités de formation	1 130 082	1 069 565
CLD	3 828 053	3 260 524
Autres cotisations sociales	120 663 183	121 768 007
Prestations sociales (et prestations familiales pour les DOM)	2 477 705	2 031 037
S/TOTAL hors CAS Pensions	**906 712 145**	**909 532 919**
CAS Pensions (y/c ATI)	483 672 312	478 732 136
TOTAL TITRE 2	**1 390 384 457**	**1 388 265 055**

Plafond d'emplois 2015 en ETPA

Enseignants du 1er degré	463,0
Enseignants du 2nd degré (dont étudiants contractuels)	17 403,7
Assistants étrangers	112,0
Personnels administratifs, techniques et de service hors encadrement	1 479,5
Personnels d'accompagnement et de suivi des élèves et étudiants	450,0
Personnels d'encadrement	692,0
PSTG	332,7
Congés formation	41,0
TOTAL	**20 973,9**

Crédits de fonctionnement et d'intervention hors titre 2

	BOP initial 2015	Consommation 2014
Frais de déplacement (hors formation)	**1 202 202**	**1 304 374**
Credits pédagogiques	**2 053 899**	**2 196 417**
Formation continue (enseignants, CPE et COP)	**1 043 071**	**1 050 220**
Formation adultes/VAE / divers		**-24 090**
TOTAL Hors Titre 2	**4 299 172**	**4 526 921**

LE BUDGET OPERATIONNEL DE PROGRAMME 214 - SOUTIEN DE LA POLITIQUE DE L'EDUCATION NATIONALE

I – LA MASSE SALARIALE (TITRE 2)

L'académie a consommé 49.6 millions d'euros au titre de la masse salariale en 2014.

Le BOP initial pour 2015 s'élève à 49.8 millions d'euros après déduction de la réserve de précaution de 0,5%. Le budget notifié intègre, entre autres :

- L'extension en année pleine des mesures de rentrée 2014,
- L'extension en année pleine des mesures catégorielles 2014
  - ✓ La revalorisation indiciaire des personnels IATSS
  - ✓ La revalorisation de l'IFTS des infirmières
- La mesure bas salaire : revalorisation du SMIC au 1er janvier 2015 et,
- les mesures de rentrée 2015.

II – LE PLAFOND D'EMPLOIS

Le plafond d'emplois pour l'exercice 2015 est de 886.8 ETPA, dont les créations au 1er septembre 2015 :

- 3 ETP de personnels administratifs de catégorie A
- 3 ETP de personnels administratifs de catégorie B
- 2 ETP d'IGE
- 1 ETP d'IGR

III – LES CREDITS DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION (HORS TITRE 2)

Concernant l'exécution 2014 du programme 214 hors titre 2, des compléments de délégations à plusieurs titres ont conduit à une réaffectation des crédits en fin de gestion afin d'optimiser la dépense et minimiser autant que possible les reports de charges. Ainsi, la priorité a été orientée vers :

- les frais de changements de résidence
- les frais de déplacements des examens et concours
- l'action sociale académique

Pour 2015, l'académie dispose d'une enveloppe initiale globale de 7,9 millions d'€, après réserve parlementaire, dans un contexte de charges fixes importantes (loyers, loyers budgétaires, fonctionnement des systèmes d'information, viabilisation …).

En conséquence, la répartition de ce budget a fait l'objet d'analyses affinées s'agissant des restes à payer, des coûts de fonctionnement rapportés au nombre d'agents de chaque structure.

BUDGET OPERATIONNEL DE PROGRAMME 0214 SOUTIEN DE LA POLITIQUE DE L'EDUCATION NATIONALE

Masse Salariale - Titre 2

En euros	Notification BOP initial 2015 *	Consommation 2014
Personnels des services académiques		
Rémunérations principales des titulaires (y/c indemnités pour congés de formation)	19 727 676	19 537 196
Rémunération des contractuels (y/c. suppléants)/ Vacations ATOS	1 867 767	1 782 182
Indemnités	4 328 184	4 926 069
Indemnités de jurys et vacations pour les examens et concours	3 269 953	3 265 939
Rémunération des agents participant à titre accessoire à des activités de formation	229 386	142 690
Prestations d'action sociale	900 618	825 008
Chômage - Indemnités de licenciement	140 022	132 098
CLD	110 842	113 588
Autres cotisations sociales	4 450 596	4 296 904
Prestations sociales (et prestations familiales pour les DOM)	17 264	160 370
S/TOTAL hors CAS Pensions	**35 042 308**	**35 182 044**
CAS Pensions (y/c ATI)	14 755 936	14 439 683
TOTAL	**49 798 244**	**49 621 727**

** après retrait de la réserve de précaution*

Plafond d'emplois 2015 en ETPA

Enseignants 2nd degré	3,0
Personnels administratifs, techniques et de service	805,5
Personnels d'accompagnement et de suivi des élèves et étudiants	33,0
Personnels d'encadrement (inspection, direction, administratif et technique)	45,3
Congés formation	0,0
TOTAL	**886,8**

Crédits de fonctionnement et d'intervention hors titre 2

	Budget initial 2015	Consommation 2014
Fonctionnement général *(y compris frais de changement de résidence)*	5 100 662	**7 294 532**
Loyers budgétaires	1 095 204	**1 092 572**
Examens et concours	1 375 398	**1 665 374**
Formation	230 000	**268 590**
Action sociale, médecine de prévention (CMO, matériel)	150 000	**149 817**
FIPHFP		**160 338**
TOTAL HORS TITRE 2	**7 951 264**	**10 631 223**

LE BUDGET OPERATIONNEL DE PROGRAMME 230 - VIE DE L'ELEVE

I – LA MASSE SALARIALE (TITRE 2)

En 2014, l'académie a consommé près de 80.8 millions d'euros au titre de la masse salariale.

Le BOP initial pour 2015 s'élève à 82.6 millions d'euros après déduction de la réserve de précaution de 0,5%. Le budget notifié intègre, entre autres :

- L'extension en année pleine des mesures de rentrée 2014,
- L'extension en année pleine des mesures catégorielles 2014 :
  - ✓ La revalorisation de l'IFTS des infirmières
  - ✓ La revalorisation indiciaire des personnels IATSS
- La mesure bas salaires : revalorisation du SMIC au 1er janvier 2015,
- Le transfert d'indemnités (ex IFIC/ECLAIR) vers la nouvelle indemnité pour missions particulières (IMP),
- Un réajustement au titre de l'accompagnement éducatif,
- les mesures d'emplois de la rentrée 2015 et
- Un ajustement en emplois d'AESH au 1er janvier 2015.

II – LE PLAFOND D'EMPLOIS

Le plafond d'emplois pour l'exercice 2015 est de 1 673.8 ETPA, dont les créations d'emplois au 1er septembre 2015 :

- 12 ETP de CPE
- 1 ETP d'infirmière

III – LES CREDITS DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION (HORS TITRE 2)

Les crédits hors masse salariale ont pour particularité d'intégrer les rémunérations des assistants d'éducation, qui sont versées sous forme de subvention à l'unique établissement mutualisateur de l'académie, le lycée Vaucanson de Grenoble (Titre 6) – 63 M d'€ en 2014.

Les bourses de l'enseignement secondaire représentent également une part importante des dépenses de ce programme (17.9 Md'€) ; elles sont versées intégralement aux établissements par la DSDEN de l'Isère qui mutualise la gestion des bourses des 5 départements.
La totalité des crédits a été consommée en 2014.

Il est à noter que le BOPI 2015 connaît une stabilité par rapport à l'année 2014 (-0.5%).

BUDGET OPERATIONNEL DE PROGRAMME 0230 VIE DE L'ELEVE

Masse Salariale - Titre 2

En euros	Notification BOP initial 2015 *	Consommation 2014
Personnels de santé scolaire et social		
Rémunérations principales des titulaires (y/c indemnités pour congés de formation)	13 993 811	13 439 115
Rémunération des contractuels (y/c. suppléants)/ Vacations santé et social	1 429 366	1 374 357
Indemnités	1 879 587	1 785 433
Personnels d'éducation		
Rémunérations principales des titulaires (y/c indemnités pour congés de formation)	16 079 148	16 583 614
Rémunération des contractuels (y/c. suppléants)	623 349	960 422
Indemnités	854 127	970 140
Rémunération des étudiants de Master admissibles contractuels	0	67 444
Indemnités au titre des décrets du 20 août 2014	41 560	0
Personnels titulaires TOS des EPLE		
Rémunérations principales	0	0
Indemnités	0	0
Maîtres d'internat et surveillants d'externat (MI-SE)	0	0
Auxiliaires de vie scolaire individuel (AVS-I)	11 163 738	9 150 449
HSE et vacations accompagnement éducatif	2 691 191	3 650 292
Chômage - Indemnités de licenciement	1 027 502	920 919
Rémunération des agents participant à titre accessoire à des activités de formation	42 701	42 884
CLD	245 788	219 946
Autres cotisations sociales	9 678 441	9 197 036
Prestations sociales (et prestations familiales pour les DOM)	329 207	180 230
S/TOTAL hors CAS Pensions	**60 079 516**	**58 542 281**
CAS Pensions (y/c ATI)	22 550 708	22 215 668
TOTAL	**82 630 224**	**80 757 949**

** après retrait de la réserve de précaution*

Plafond d'emplois 2015 en ETPA

Conseillers principaux d'éducation	516,0
AVS-i	616,0
Pers. de santé et sociaux	525,8
PSTG	13,0
Congés formation	3
TOTAL	**1 673,8**

Crédits de fonctionnement et d'intervention hors titre 2

	Budget initial 2015	Consommation 2014
Assistants d'éducation (action 1 et 3)	**62 495 443**	**63 338 425**
Crédits actions éducatives (école ouverte, fonds de vie lycéenne, CESC, accompagnement éducatif, handiscol 1er degré et 2nd degré, subventions AVS)	**998 447**	**1 119 179**
Frais de déplacement (toutes actions confondues)	**340 753**	**352 777**
Contrats aidés (formation, contentieux)	**522 300**	**206 383**
Bourses, primes, exonération des frais de pension	**17 724 093**	**17 986 022**
Fonds sociaux		**1 217 220**
Villes autonomes (santé scolaire) pour les académies concernées	**65 060**	**65 060**
Cotisations et rentes versées au titre des accidents du travail des élèves	**1 145 504**	**1 101 481**
Total Hors Titre 2	**83 291 600**	**85 386 547**

IX – Questions diverses